

## LA GRANDE INVASION NORMANDE

DE 856-862<sup>1</sup>.

## I.

## SIDROC ET BJÆRN. — LE SIÈGE D' « OSCELLUS ».

Avec l'été de l'année 856<sup>2</sup> s'ouvrit la période la plus désastreuse qu'eussent encore subie les habitants du bassin de la Seine. Durant six longues années, il leur fallut endurer l'occupation scandinave sans que le souverain, paralysé par la révolte de ses sujets, fût capable de les délivrer, en dépit d'efforts obstinés. Le 18 juillet, Sidroc reparaisait à l'embouchure de la Seine. Sa flotte

1. Fragment d'un ouvrage sur les invasions scandinaves en France entrepris il y a plusieurs années. Le très bon livre de M. Walther Vogel (*Die Normanen und das fränkische Reich bis zur Gründung der Normandie, 799-911*, Heidelberg, 1906, in-8°) rendra sans doute l'achèvement du nôtre inutile. Nous en détachons un long épisode où il nous paraît que M. Vogel n'a pas apporté toute la lumière désirable.

2. Tous les érudits qui ont parlé de cette invasion l'ont placée en 855 : ainsi Wenck (*Das fränkische Reich nach dem Vertrag von Verdun*, p. 261), Dümmler (*Gesch. d. ostfränk. Reiches*, t. I, p. 423), Steenstrup (*Normannerne*, t. II, p. 164), Keary (*The Vikings in West Europa*, p. 286), Giry (*Sur la date de deux diplômes de l'église de Nantes et de l'alliance de Charles le Chauve avec Érispoé dans les Annales de Bretagne*, t. XIII, p. 492 et 493, n. 1), Lair (*les Normands dans l'île d'Oscelle*, p. 10) [enfin Vogel (*op. cit.*, p. 150)]. Ils se réfèrent tous, en effet, au *Chronicon Fontanellense* (voy. p. suiv., note 4), qui met cet événement en 855. Mais comment s'expliquer alors que Prudence, si attentif aux invasions normandes, n'en souffle mot à cette année et signale, au contraire, une invasion de la Seine « mediante augusto » en 856? Tentera-t-on de concilier les deux sources en acceptant la date de 856 pour l'arrivée de Bjærn, mais en tenant toujours pour 855 en ce qui touche Sidroc? Cette hypothèse n'expliquerait pas davantage le silence des *Annales Bertiniani* en 855 et elle se heurterait au témoignage formel du *Chronicon Fontanellense*, qui met trente-trois jours d'intervalle entre l'arrivée de Sidroc (18 juillet) et celle de Bjærn (19 août), ce qui est exact. En réalité, il faut sacrifier l'une de ces deux années, et il est bien évident que le *Chronicon Fontanel-*

Document



000005402168



remontait le fleuve jusqu'à Pitres<sup>1</sup>, où elle s'attardait, attendant des renforts. Ceux-ci apparurent le 19 août : c'était une nouvelle flotte commandée par un viking nommé Bjørn. Une fois réunies, les deux bandes abandonnèrent leurs vaisseaux à Pitres et s'enhardirent à tenter, pour la première fois en cette région<sup>2</sup>, des expéditions à terre. Laissant de côté la rive droite, pour un motif dont nous allons parler, elles se mirent à ravager le plat pays<sup>3</sup> entre la Seine et la Loire<sup>4</sup>.

Au moment où les Normands reparaissaient sur la Seine, au cœur du royaume, Charles le Chauve était aux prises avec les pires difficultés. La révolte gagnait non seulement les Aquitains,

*lense*, qui commet des erreurs constantes sur les dates d'année, ne saurait être préféré à l'autorité de Prudence. Enfin, une dernière observation me paraît décisive. Le 10 février 856, Charles le Chauve conclut avec Érispoé un traité de paix et d'alliance. Voy. Giry, *art. cit.* La localité où le roi et le prince des Bretons se rencontrèrent est sur la basse Seine, à *Veteres domus*, que j'ai identifié avec Louviers. Voy. *le Moyen-Age*, 1904, p. 469. Il est bien évident que si le viking Sidroc était arrivé dans la Seine en juillet 855, comme il occupa Pitres, à quelques kilomètres de Louviers, et le cours inférieur et moyen du fleuve jusqu'en 861, il eût été impossible à Charles le Chauve de franchir la Seine et d'aller s'entretenir à Louviers avec Érispoé en février 856. Un traité en ce lieu ne peut se comprendre que si le bassin de la Seine est libre d'ennemis, par suite si l'arrivée de Sidroc se place en juillet 856. L'étude de la campagne du Perche (voy. plus loin, p. 10, note 1) amène à la même conclusion.

1. Eure, arr. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche. Cf. notre mémoire, *le Pont de Pitres*, dans *le Moyen-Age*, 1905, p. 1 et suiv.

2. En 845, 852-853, ils s'étaient peu écartés de leur flotte.

3. Jamais expression ne fut plus juste qu'appliquée à cette contrée. C'est une immense plaine presque sans ondulation. Voy. Vidal de la Blache, *Tableau de la géographie de la France*, p. 144, 173 (*Histoire de France*, de Lavisse, t. I). La voie romaine de Saint-Sever (en face Rouen, sur la rive gauche) à Orléans, par Évreux et Chartres, offrait aux envahisseurs l'accès le plus commode pour piller ces riches campagnes. Cf. plus loin, p. 13, note 3.

4. *Ann. Bert.*, an. 856, p. 46 : « Iterum pyratæ Danorum alii, mediante augusto, Sequanam ingrediuntur et, vastatis direptisque ex utraque fluminis parte civitatibus, etiam procul positis monasteriis atque villis, locum qui dicitur Fossa Givaldi Sequanae contiguum stationique munitissimum deligunt, ubi iemem quieti transigunt. » Nous reviendrons un peu plus loin sur *Fossa Givaldi* ; le mot *alii*, au début de la phrase, est amené par le récit qui précède de la prise d'Orléans par les Normands de la Loire le 18 avril. — *Chronicon Fontanellense* : « Anno DCCCLV, indictione III, ipso die XV kalend. augusti, maxima classis Danorum fluvium Sequanae occupat, duce item Sydroc, et usque Pistis castrum, quod olim Petremamulum (*sic*) vocabatur, venire contendunt. Deinde post dies XXXIII, id est XIV kalendas septembris, Berno Nortmannus cum valida classe ingressus est. Deinde, junctis viribus, usque

mais les Neustriens et jusqu'aux Francs<sup>1</sup>. De Quierzy, le 7 juillet, le roi avait adressé en ambassade aux mécontents ses meilleurs serviteurs, Alard (fils d'Unroch), Raoul, frère de sa mère, les comtes Ricouin, Augier et Bérenger, pour tenter de les ramener à son parti et les détourner d'appeler Louis le Germanique<sup>2</sup>. Charles décidait de tenir à Verberie pour le 19 juillet suivant une réunion de fidèles d'élite, chargée de préparer un programme de réformes à soumettre au plaid général que le souverain convoquait à Verberie pour le 26 du même mois<sup>3</sup>.

Cette poignée de fidèles à peine réunie apprit une nouvelle bien plus effrayante encore, l'arrivée de Sidroc (18 juillet). Pour comble d'infortune, les mécontents ayant refusé de prendre part au plaid, celui-ci n'avait pu avoir lieu et, par suite<sup>4</sup>, Charles le Chauve n'avait pas d'armée, et cela au moment où l'arrivée de Bjørn (19 août) achevait de rendre la situation tout à fait critique. Néanmoins, dès le mois d'août, avec le peu d'hommes fidèles dont il disposait, Charles s'était dirigé vers la Seine pour observer l'ennemi, et c'était tout ce qu'il pouvait faire pour l'instant. A Bézu<sup>5</sup>, où il se tenait, il interceptait la voie romaine de

Particum saltum, etc. » (*Hist. de Fr.*, t. VII, p. 43). Sur le séjour des pirates à Pitres, cf. le début du synode de 862 tenu en cette même localité : « In locum qui Pistis dicitur ubi, exigentibus peccatis nostris, aliquandiu sedes fuit Nortmannorum » (*Capitularia*, éd. Krause, t. II, p. 303). Sur les objets scandinaves trouvés à Pitres, cf. les ouvrages cités dans notre mémoire, *le Pont de Pitres* (dans le *Moyen-Age*, 1905, p. 2, note 1).

1. Dümmler, *Gesch. des Ostfränkischen Reiches*, t. I, p. 413 et suiv.; Ém. Bourgeois, *le Capitulaire de Kierzy-sur-Oise*, p. 225 et suiv.

2. *Capitularia*, éd. Krause, t. II, p. 279, n° 262; *Ann. Bert.*, p. 46.

3. *Capitularia*, éd. Krause, t. II, p. 281, n° 262. — Dès le 12 juillet, le roi avait descendu l'Oise, de Quierzy à Verberie, où un diplôme nous le montre ratifiant un échange entre l'abbé de Saint-Denis et chancelier, Louis, et le fidèle Beton (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 532-533; Tardif, *Cartons des rois*, n° 165, à la date absurde de 854). Ce dernier sera envoyé en ambassade par le roi le mois suivant.

4. Le *placitum generale* est, en effet, la suite des champs de mars et de mai. Les personnages qui s'y rendent ne sont plus, il est vrai, tous les hommes libres, mais seulement d'habitude les fonctionnaires, les vassaux royaux, les hommes assez riches pour supporter la dépense du voyage. Mais, comme ce sont aussi les seuls personnages en état de tenir campagne à cheval, ils constituent à peu près toute l'armée royale, depuis la disparition de l'infanterie au cours du VIII<sup>e</sup> siècle. Sur les plaids généraux, voy. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. III, p. 560-601.

5. Les historiens et les éditeurs des capitulaires ne se sont pas aperçus que le palais de *Basiu*, d'où Charles députa Habrand et Beton (voy. p. suiv.), n'est

Rouen à Paris par Radepont, *Petremantula* et Pontoise<sup>1</sup>. C'est ce mouvement en avant de Charles qui explique et que les Normands ne soient pas remontés aussitôt en amont de Pitres et qu'ils se soient rejetés sur la Neustrie, laissant de côté la *Francia*<sup>2</sup>.

La situation du roi n'en était pas moins fort grave. Deux nouveaux envoyés, Habrand et Beton<sup>3</sup>, furent adressés aux rebelles pour les supplier de venir au plaid général fixé tout près de Bézu, à Neaufles<sup>4</sup>, pour le 1<sup>er</sup> septembre<sup>5</sup>. Le résultat fut encore une fois négatif.

point Baizieux, dans la Somme (arr. d'Amiens, cant. de Corbie), mais Bézu-Saint-Éloi (Eure, arr. des Andelys, cant. de Gisors). Sur Bézu et la région boisée environnante, jadis aux Mérovingiens, voy. Julien Havet, *Œuvres*, t. I, p. 269-270. — On montrera ailleurs que le *Consilium optimatum*, donné à Charles au palais de Bonneuil en Paris (Krause, t. II, p. 454), est du mois d'août de 855 et non de 856.

1. Cette route conservera son importance stratégique aux siècles suivants. Charles le Simple y conclura avec Rollon un traité à l'endroit où elle franchit l'Epte, à Saint-Clair. Louis VI s'y fera battre à Bremule par le duc de Normandie, Henri; Louis VII et Philippe-Auguste la disputeront à Henri II et à Richard Cœur-de-Lion. — Gisors, à quelques kilomètres de Bézu (voy. note précédente) et de Neaufles (voy. note 4), sera, pendant plusieurs siècles, le boulevard du duché de Normandie contre les « Français ». Sur *Petremantula*, cf. *le Moyen-Age*, 1905, p. 24, note 3.

2. Voy. page 6.

3. Cf., sur Beton, p. 7, note 3.

4. Neaufles-Saint-Martin (Eure, arr. des Andelys, cant. de Gisors), sur l'Epte, à trois kilomètres au sud-est de Bézu-Saint-Éloi, dans le Vexin normand (diocèse de Rouen). — Jeufosse, sur la Seine, où les barbares remontrèrent pendant l'hiver 856-857 (voy. p. 11), est un peu en amont du confluent de ce fleuve avec l'Epte, à trente kilomètres à vol d'oiseau au sud de Neaufles. — On peut estimer qu'à Neaufles ou à Bézu, Charles le Chauve était (en suivant la voie romaine, puis en descendant l'Andelle de Radepont à Pitres) à cinquante kilomètres de l'ennemi. C'était trop près, vu le peu de monde dont il disposait, mais les forêts et surtout les falaises abruptes qui bordent la rive droite de la Seine lui constituaient un abri sérieux.

5. *Capitularia*, éd. Krause, t. II, p. 283, n° 263. — Le souci de l'invasion étrangère et les troubles intérieurs n'empêchaient point le roi de s'intéresser aux questions de théologie, surtout au problème de la prédestination et du libre arbitre, qui passionnait alors les esprits. Il remit à Hincmar les actes du concile de Valence, tenu l'année précédente, et le pria de lui faire connaître son sentiment en utilisant ses décisions synodales et d'autres écrits. Dans la préface de son second traité sur la prédestination, Hincmar rappelle ces circonstances : « Haec eadem namque capitula, sicut facile reminisci potestis, ante triennium nobis in villa Rothomagensis episcopii quae Nelpha dicitur, quando in excubiis contra Normannorum infestationem degebamus, sub titulo quasi in Valentina synodo conscripta fuerint, anno incarnationis dominicae octingen-

Dans un nouveau message, porté par Alard, Ricouin, Raoul et Bérenger, le roi, aux abois, renouvelle non seulement toutes les promesses faites à l'autocratie laïque, mais il supplie les grands, « les pairs<sup>1</sup> », d'« avoir pitié de l'Église cruellement persécutée par les païens<sup>2</sup> ».

Dans le courant de septembre, Charles réussit enfin à se réconcilier avec les Aquitains qui acceptèrent même de remettre son jeune fils à leur tête<sup>3</sup>. Charles put alors reprendre l'offensive contre les dévastateurs de la Neustrie. L'édit, transmis par Hincmar, archevêque de Reims<sup>4</sup>, Ermenfroï, évêque de Beauvais, les comtes-abbés Alard, Raoul, Ricouin, Bérenger, — qui fixait le plaid, c'est-à-dire, vu les circonstances, le lieu de rassemblement de l'armée, à Chartres, pour le 10 octobre<sup>5</sup>, fut enfin obéi.

L'accord entre le roi et les mécontents avait dû se faire avant la fin de septembre<sup>6</sup>. Il était temps. Les deux chefs Normands, Sidroc et Bjørn, étaient en effet occupés à ravager le Perche. Chartres était le lieu de concentration indiqué pour les Francs. Charles alla à la rencontre des pirates avec l'ost et leur infligea un échec sérieux. Les Normands durent regagner leurs

tesimo quinquagesimo quinto, sub Lothario imperatore, dedistis, ut ad illa quae nobis viderentur catholice ex orthodoxorum magisterio responderemus, cum aliis quorumcunque scriptis quae hinc ad vestram notitiam pervenere » (Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXV, col. 67; cette préface est reproduite par Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, l. III, c. 16, dans *Mon. Germ., Script.*, t. XIII, p. 506). — Ce traité a été rédigé après juin 859, avant le 1<sup>er</sup> septembre, puisque ce fut au cours de l'indiction septième (« nuper elapso mense junio per indictionem septimam, anno incarnationis dominicae octingentesimo quinquagesimo nono »), donc en juillet-août 859. Le séjour de Charles et d'Hincmar à Neaufles remontant à trois ans (*ante triennium*), se place donc bien en juillet-août 856.

1. Sur cette expression, voy. Ém. Bourgeois, *le Capitulaire de Kiersy-sur-Oise*, p. 226; Fustel de Coulanges, *Transformation de la royauté... carolingienne*, p. 648 et suiv.

2. *Capitularia*, éd. Krause, t. II, p. 284, n° 264.

3. *Ann. Bert.*, p. 46 : « Et Aquitani, spreto Pippino, Karlum puerum filium Karli regis, quem antea pepulerant, recipiunt et in Aquitaniam reducunt. » La date sera établie ailleurs.

4. Hincmar faisait partie des rares fidèles qui avaient répondu à la convocation de juillet, et, depuis la fin de ce mois, il n'avait pas quitté le roi. Voy. p. précéd., note 5.

5. *Capitularia*, éd. Krause, t. II, p. 285, n° 265.

6. En effet, Hincmar, encore à Neaufles le 1<sup>er</sup> septembre (voy. p. précéd.), prit part à la mission envoyée « ad Francos et Aquitanos qui ab eo (Karolo) desciverant », et il était de retour de voyage, à Verberie, le 1<sup>er</sup> octobre (voy. p. suiv., note 2).

navires<sup>1</sup>. Entre temps, le roi avait célébré le mariage de sa fille Judith avec Ethelwulf, roi de Wessex, qui traversait la France, revenant d'un pèlerinage à Rome. La cérémonie avait eu lieu à Verberie, le 1<sup>er</sup> octobre, quelques jours avant la campagne du Perche<sup>2</sup>.

1. *Chronicon Fontanellense* : « Deinde junctis viribus (Sydroc et Berno) usque Particum saltum plurimam stragem ac depopulationem fecerunt. Quo in loco Carolus rex eis cum exercitu occurrens maxima eos strage percussit » (*Hist. de Fr.*, t. VII, p. 43). Les auteurs qui ont placé l'arrivée de Sidroc et de Bjørn en 855 (cf. p. 5, note 2) n'ont rien compris naturellement au capitulaire qui fixe à Chartres le plaid général pour le 10 octobre 856. Ainsi, Dümmler (t. I, p. 416) croit que l'unique résultat de cette réunion avait été la conclusion de la paix entre Charles et ses vassaux. Celle-ci est nécessairement un peu antérieure, car le roi n'eût pu rassembler ses sujets à deux pas de l'ennemi s'ils avaient été encore en état de révolte. La date de ce capitulaire s'accorde parfaitement avec le récit du *Chronicon Fontanellense*, qui oblige à mettre les incursions des Normands dans le Perche à l'automne. En 855, au contraire, une campagne de Charles dans cette région se comprend moins bien. Il est à Bonneuil, en Parisis, jusqu'à la fin d'août (J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 179, 185); on le voit le 25 septembre, au Quesne, dans la forêt de Compiègne (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 544); il est probable qu'il accompagne ensuite son jeune fils Charles, que les Aquitains couronnent vers mi-octobre à Limoges (*Ann. Bert.*, p. 45-46). — Il n'y a à tenir aucun compte de l'opinion de Potin de la Mairie (*Revue de Rouen*, 1848, p. 38), qui identifie le « Saltus Perticus » avec Perchay (Seine-et-Oise, arr. de Pontoise).

2. *Ann. Bert.*, p. 47 : « Edilvulf rex occidentalium Anglorum Roma rediens, Judith, filiam Karli regis, mense julio desponsatam, kalendis octobribus in Vermeria palatio in matrimonium accipit, et eam Ingmaro, Durocortori Remorum episcopo, benedicente, imposito capiti ejus diademate, reginae nomine insignit, quod sibi suaeque genti eatenus fuerat insuetum; patratoque regiis apparatibus utrimque atque muneribus matrimonio, cum ea Britanniam, regni sui ditionem, navigio repetit. » Cf. *Coronatio Iudithae* (Krause, t. II, p. 425-426); la *Chronique saxonne*, éd. Earle et Plummer, t. II, p. 81; Asser, *De reb. gest. Aelfredi*, éd. Stevenson, p. 222-224. — Judith avait au plus treize ans, en admettant qu'elle fût l'aînée des enfants de Charles le Chauve et d'Ermentrude, mariés le 13 décembre 842 (Nilhard, l. IV, c. 6, et surtout les diplômes, dans *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 579, 582). Mais, en 770, Charlemagne avait bien épousé Hildegarde, une enfant de douze ans, qui lui donna un fils vers juillet 771. Voy. J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 145-147. Un diplôme en faveur de l'abbé de Corbie atteste la présence à Verberie de Charles et de la reine Ermentrude le 3 octobre. Voy. L. Levillain, *Examen critique des chartes de l'abbaye de Corbie* (Paris, 1902, in-8°), p. 277, n° 30. Pour être rendu à Chartres six jours après tout au plus, le roi a dû faire diligence et couper au plus court, soit en passant par Paris, soit en descendant l'Oise jusqu'à la Seine et en prenant à travers le Pincerais. Dans l'un ou l'autre cas, il est sûr que la flotte scandinave n'avait pas encore remonté de Pitres à Jeufosse (Seine-et-Oise, arr.

On a supposé<sup>1</sup> que la politique n'était pas étrangère à l'union du vieux roi saxon avec une enfant de douze ans et que la crainte des Scandinaves et des projets d'alliance contre ces pirates avaient joué leur rôle dans cette affaire. La chose n'est pas invraisemblable. Quoi qu'il en soit, cette année si agitée pour la royauté semblait se terminer d'une façon relativement heureuse et même honorable.

En réalité, cette victoire n'eut point de résultats. Charles, n'ayant pas de flotte, était hors d'état d'extirper le mal en détruisant la station navale des pirates. Aussi, quand l'ost des Francs se fut dispersée, quand le roi eut franchi la Seine pour aller passer l'hiver dans la vallée de l'Oise, les pirates quittèrent Pitres et remontèrent tranquillement le fleuve. Ils s'installèrent pour passer la mauvaise saison dans une grande île appelée *Oscellus*, en face de Jeufosse<sup>2</sup>. Là, ils étaient inexpugnables. Ils profitèrent aussitôt de leur avantage. Dès le 28 décembre de cette même année 856, ils arrivaient à Paris et le brûlaient<sup>3</sup>. Quelques mois après<sup>4</sup>, ils reparaisent et livrent aux flammes la basilique de l'abbaye de Sainte-Geneviève<sup>5</sup> et les églises de la région parisienne. La cathé-

de Mantes, cant. de Bonnières) en octobre 856, car le roi eût été obligé de gagner le lieu de concentration de l'ost en faisant un long détour.

1. Ainsi R. Green, *Conquest of England*, t. I, p. 92.

2. *Ann. Bert.* (voy. plus haut, p. 6, note 4). Sur l'île d'*Oscellus*, cf. plus bas, p. 25, note 5.

3. *Ann. Bert.*, p. 47 : « 857. Pyratæ Danorum v kalend. januar. Loticiam Parisiorum invadunt atque incendio tradunt. » L'année commençant à Noël, le 28 décembre 856 appartient pour Prudence au début de l'année 857.

4. Steenstrup (t. II, p. 165), Dümmler (t. I, p. 423-424) n'admettent qu'une prise de Paris, celle du 28 décembre 856, et pensent que Prudence (voy. p. suiv. note 1) a répété plus loin le même renseignement. Ce n'est pas inadmissible en effet, mais, comme Aimoin (voy. p. 22, note 1) nous apprend que les Normands établis à *Oscellus* en 857 sont venus à plusieurs reprises à Paris (« Parisius saepe dum prorsus placebat navali excursu veniebant »), il vaut mieux, ce me semble, s'en tenir strictement au texte des *Annales Bertiniani* et admettre que Paris et les environs ont été encore visités par les pirates au cours de 857.

5. Les moines ou clercs de Sainte-Geneviève s'enfuirent dans leur domaine de *Marisiacum* (Marizy-Sainte-Geneviève, Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front). — *Miracula sanctae Genovefae*, c. 17 : « Sub secunda igitur persecutione Normannorum contra Parisiacam villam venientium, deducta est beata virgo ad Marisiacam villam, quam Helmegaldus vir nobilissimus dudum dederat per instrumenta chartarum beatis apostolis

drale, dédiée alors à Saint-Étienne, et les grandes abbayes de Saint-Germain-des-Près et de Saint-Denis n'échappèrent à l'incendie qu'en versant aux barbares des sommes considérables<sup>1</sup>.

Petro et Paulo atque beatae virginis Genovefae ad memorandum singulis annis anniversarium » (*Acta Sancti Bolland.*, janvier, t. I, p. 149; Saint-Yves, *Vie de sainte Geneviève* (Paris, 1846, p. CXXIII). L'auteur, certainement un contemporain, pourrait bien être le coustre Martin, qui se met en scène à deux reprises (cap. 2 et 5). Voy. encore René Giard, *Étude sur l'histoire de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris*, p. 40 (extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXX, 1903, p. 80). Il ne restait sans doute personne sur la « montagne » de ce nom qui pût négocier avec les païens, ce qui explique que ceux-ci incendièrent la basilique. Bien longtemps après, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, les traces de l'incendie étaient encore apparentes, et l'on voyait des débris de mosaïques qui avaient servi à décorer la vieille église carolingienne. Vers 1189, Étienne de Tournai, abbé de Sainte-Geneviève, rappelle à Absalon, archevêque de Lund, à Waldemar, évêque de Schleswig, à Knut VI, roi de Danemark, les méfaits de leurs ancêtres et les exhorte à les réparer en l'aide de leurs deniers à reconstruire une belle église : « Patres vestri secundum carnem... loca sancta incendio et ruina ad solum usque dejecerunt; inter alias, etc. » Voy. *Lettres d'Étienne de Tournai*, éd. Desilve, p. 212, 214, 220. Dudon de Saint-Quentin mentionne en passant la dévastation de l'église Sainte-Geneviève (*De moribus...*, éd. J. Lair, p. 131).

1. *Ann. Bert.*, p. 48 : « Dani Sequanae insistentes cuncta libere vastant, Lutetiamque Parisiorum adgressi, basilicam beati Petri et sanctae Genovefae incendunt et ceteras omnes, praeter domum sancti Stephani et ecclesiam sancti Vincentii atque Germani praeterque ecclesiam sancti Dyonisii, pro quibus tantummodo ne incenderentur multa solidorum summa soluta est. » En dépit de ce texte formel, plusieurs érudits, entre autres Cocheris, dans son édition de *l'Histoire du diocèse de Paris* de l'abbé Lebeuf (t. II, p. 91), M. Victor Mortet, dans son *Étude historique et archéologique sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris du VI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1888, in-8°, p. 16-17), M. Édouard Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France* (p. 22-23), représentant une idée de dom Toussaint-Duplessis (dans le *Mercure de France* de juillet et août 1756, p. 124 et 164), soutiennent que la « Cité » de Paris, enfermée dans l'île, n'a jamais été prise par les Normands. L'église Saint-Étienne pourrait être Saint-Étienne-des-Grès, sur la Montagne-Sainte-Geneviève. Mais il est fort invraisemblable que Prudence ait songé à mentionner cette insignifiante petite église qui n'avait pas plus d'importance que vingt autres dans et hors la Cité, et, en outre, le mot *domus* ne peut s'entendre que de l'église *cathédrale*. En allemand, *dom* a encore ce sens aujourd'hui. Enfin, il est avéré que, jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle, la cathédrale de Paris a été sous l'invocation de la Vierge et de saint Étienne (voy. Mortet, *op. cit.*, p. 3 et suiv.). Ce dernier seul est nommé dans la charte de Vadimir de l'an 685 (Tardif, *Cartons des rois*, n° 25 bis, p. 687) et au livre II, vers 310, du poème d'Abbon sur le siège de Paris, rédigé tout à la fin du IX<sup>e</sup> siècle. La « domus sancti Stephani » de 857 est donc pour nous la cathédrale. Il suit de là que non seulement les abbayes

Vers la même date, ils recommençaient leurs incursions dans la Beauce et, cette fois plus heureux, s'emparaient de la cité « populeuse<sup>1</sup> » de Chartres. L'évêque Frobaud, pressé par les païens, voulut franchir l'Eure à la nage et se noya; un grand nombre de clercs périrent dans le désastre (12 juin)<sup>2</sup>. La cité d'Évreux fut également ravagée<sup>3</sup>.

Rien ne résistait aux envahisseurs. Pendant de long mois, ils purent à leur aise piller, brûler et massacrer. De temps à autre, ils remontaient jusqu'à Paris, menaçant de tout incendier si on ne leur payait rançon<sup>4</sup>.

L'impression causée par la seconde prise de Paris, « *populosa civi-*

et agglomérations suburbaines, mais la Cité elle-même ont été la proie des barbares. C'est la conclusion qui ressort, au surplus, d'un passage d'un diplôme de Charles le Chauve, en date du 12 mai 871, donnant l'église de Saint-Éloi à l'Église de Paris : « ... atque ob utrumque ecclesiarum olim a paganis devastatarum invicem emeliorationem, etc. » (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 635; Lasteyrie, *Cartul. gén. de Paris*, t. I, p. 57. — Sur la seconde prise de Paris, cf. Heudegier, *Vita sancti Faronis*, c. 123 : « Post hanc ingloriam hujus regni et improprium aliorum regnorum [la prise de Paris de 845] venit decimus (sic) annus, qui iterum crudeliorem atque majorem multitudinem classium, regente eas gubernaculo Nortmannorum, dedit Sequanae, mittente easdem, mare. Hi vero, velut parcae furiaeque insatiabiles ac aviditate crudeli immites, ab egressu maris omnem pulchritudinem regionum illarum quas fluvius Sequana hinc et inde velut paradisum Dei irrigabat, gladio impatienti voraverunt ac voraci flammae cuncta traderunt, quousque concluderent in saevitione civitatem Parisii. Civitates vero quaedam turribus firmatae non potuerunt episcoporum suorum servare vitam » (Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, saec. II, p. 624).

1. Cette épithète (*populosa civitas*) lui est décernée par le récit de la *Translation de saint Liboire du Mans à Paderborn en 836*, au chap. xix (éd. dans *Analecta Bolland.*, t. XXII, 1903, p. 164). Chartres occupait cependant un faible espace, mais, depuis le III<sup>e</sup> siècle, les villes étaient réduites à un *castrum* fortifié.

2. Un article spécial sera consacré à la prise de Chartres de 857.

3. Ermentier, *Transl. sancti Filiberti*, lib. II, praef. : « ... Capitur Carnotus, Ebroicas populantur atque Bajocas. » La prise de Chartres est de 857; celle de Bayeux de 858 (voy. plus loin, p. 33, n. 3); celle d'Évreux se place en l'une ou l'autre de ces deux années. Comme la voie romaine relie Chartres et Évreux et permet de se transporter rapidement de l'une à l'autre de ces deux cités, on peut admettre que leur capture par les pirates doit avoir été presque simultanée.

4. Aimoin, *Mirac. sancti Germani*, lib. II, c. 10 : « Nortmanni vero apud eundem locum qui dicitur Oscellus in quadam Sequanae insula residentes, Parisius saepe dum prorsus placebat navali excursu veniebant. Redimebantur ergo omnia in circuitu vicina monasteria ne illorum saevitia impositis ignibus cremarentur. Studebantque praeterea vicissim equis, etc. »

tas<sup>1</sup> » et l'impuissance de la royauté furent plus profondes encore qu'en 845. Les pirates n'étaient alors demeurés que quelques jours sur le fleuve. Onze ans plus tard, leur occupation se prolongeait au delà de toute prévision et on ne voyait même point comment et quand on pourrait la faire cesser. Nulle part la douleur et la honte ne trouvent d'accents plus pénétrants que chez Paschase Radbert, l'ancien abbé de Corbie, lequel travaillait au moment de l'invasion à son commentaire sur les lamentations de Jérémie. Voici le commentaire, — de circonstance, — qu'il donne en son livre IV (lettre *Lamed*), du passage : *non crediderunt reges terrae et universi habitatores orbis quod ingrederetur hostis et inimicus portas Iherusalem* :

« Oui, à la lettre, cette cité fut fortifiée par le secours de Dieu et protégée par la garnison des anges tant qu'elle conserva la loi et la justice, tant qu'elle eut les vertus pour richesse; et aucun roi, aucun être humain, n'eût pu croire que l'ennemi extérieur ou intérieur y pénétrerait, car le Seigneur avait affermi les barres des portes de la Cité et lui avait assigné la paix pour frontière. Mais lorsque ceux que défendaient les bienfaits de Dieu se détournèrent de lui, la garde divine les abandonna et ils devinrent la proie de l'ennemi. Il en va de même de notre église, selon l'interprétation mystique; elle est, pour ainsi dire, déchirée en tous sens par les ennemis. Qui eût jamais cru, qui eût jamais imaginé en nos contrées qu'en si peu de temps on serait accablé des malheurs que nous tous avons contemplés, pleurés, déplorés et grandement redoutés? Et aujourd'hui même nous ne redoutons pas moins que des pirates, assemblage de diverses bandes, atteignent le territoire de Paris et brûlent de tous côtés les églises de Christ voisines des rives de la Seine. Qui eût jamais cru, je vous prie, qu'un ramassis de brigands oserait de semblables entreprises? Qui eût pu penser qu'un royaume

1. Cf. p. précéd., note 1; Aimoin, *Miracula sancti Germani Paris.*, lib. I, cap. 1. Hilduin, dans ses *Areopagit.*, se représente Paris déjà sous Domitien, « ut sedes regia... constipata populis, referta commerciis ac variis com meatibus unda fluminis circumferente. » Cf. plus loin les lamentations d'Adrevald sur la ruine de Paris. Sur l'importance de Paris dès le haut moyen âge, voy. Bonamy, *Recherches sur la célébrité de la ville de Paris avant les ravages des Normands*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, anc. série, t. XV (1738-1740), p. 656-691 [et M. Poëte, *l'Enfance de Paris*. Paris, 1908].

si glorieux, si fortifié, si étendu, si peuplé, si vigoureux, serait humilié, souillé de l'ordure de pareilles gens? Qui eût pu croire que des êtres si vils oseraient, je ne dis pas lever d'énormes tributs, faire du butin, emmener des chrétiens en captivité, mais simplement aborder en nos contrées? — Non, je ne pense pas que, — il y a peu d'années encore, — aucun roi de la terre eût imaginé, aucun habitant de notre globe eût consenti à ouïr que l'étranger entrerait dans notre Paris. Aussi me convient-il moins de commenter Jérémie que de pleurer et de me lamenter, car, comme le verset suivant le fait connaître, ces malheurs multiples ont pour cause les péchés du peuple, l'iniquité des pasteurs et des grands. C'est qu'en effet depuis longtemps et ouvertement, pour ainsi dire, les jugements des justes sont tenus pour rien, le sang verse son propre sang; tous en sont souillés et partout ils promènent tromperies et fourberies. C'est pourquoi ces versets réclament plutôt pleurs et lamentations que l'interprétation d'une dialectique éloquente. La recherche de la triple signification<sup>1</sup> est inutile alors que la disgrâce et la ruine publique est unique. Aussi la douleur du cœur doit-elle se traduire, comme je fais, par des cris et des gémissements, afin que, de concert avec le prophète, nous puissions déplorer nos mauvaises actions: Dieu brandit son glaive, il en menace nos cous et la hache est au pied de l'arbre, car notre esprit est rebelle au bien. Telle est la raison pour laquelle sévit le glaive des barbares, glaive sorti du fourreau du Seigneur. Voilà pourquoi, misérables que nous sommes, nous vivons impuissants, en butte aux atrocités des païens, aux guerres de cruels concitoyens, aux brigandages des ravisseurs, aux séductions, aux fraudes, et pourtant chaque jour nous nous enflammons pour de plus grands crimes. Il semble que ce soit à nous que pense le prophète quand sa voix fait entendre les plaintes que voici, etc.<sup>2</sup>. »

1. Sur la triple interprétation de l'histoire sainte, voy. Émile Male, *l'Art religieux du XIII<sup>e</sup> siècle en France*, p. 178-189. Il nous est impossible de rendre le détestable jeu de mots de l'auteur.

2. *Expositio in Lamentationes Ieremiae*, lib. IV, littera Lamed: « Verum secundum litteram, quandiu haec civitas vallata fuit auxilio Dei et munita praesidio angelorum, quando fuit in ea iudicium et justitia, quando virtutum replebatur bonis, nullus regum vel habitator orbis credere poterat quod ingrederetur hostis aut inimicus in eam, quia confortaverat Dominus seras portarum ejus et posuerat finem ejus pacem. Cum autem ipsi aversi sunt ab eo cujus beneficio muniebantur, recessit ab eis omne Dei praesidium et facti sunt

Pendant toute l'année 857, Charles ne donne point signe de vie. La réconciliation avec les Aquitains et les Francs opérée en septembre 856 n'avait pas duré. Dès le début de l'année suivante,

inter hostes praeda; sicuti nostra nunc ecclesia, juxta mysticos sensus, hinc inde ab hostibus diripitur, ut ita loquar. Quis unquam crederet, vel quis unquam cogitare potuisset in nostris partibus, quod, transcurso tempore, omnes accidisse conspeximus, dolumus ac deslevimus et valde pertimimus? Unde et adhuc hodie non minus pertimescimus ut piratae, diversis admodum collecti ex familiis, Parisiorum attingerent fines ecclesiasque Christi hinc inde igne cremarent circa litus. Quis unquam, quaeso, crederet quod latrones promiscuae gentis unquam talia auderent? Vel quis aestimare potuisset quod tam gloriosum regnum tamque munitum et latissimum, tam populosum et firmissimum, talium hominum humiliari vel foedari sordibus deberet? Et non dico hi quod census plurimum asportare et praedas diripere vel captivas transducere, verum quis credere posset quod tam vilissimi nostros adire fines auderent? Fateor enim ut ne aestimo (*sic*) non longe retro quod nullus ex regibus terrae ista cogitaret, neque ullus habitator nostri orbis audire potuisset quod Parisium nostrum hostis intraret. Propterea hoc in loco et si non est quod exponam, est tamen quod deileam et plangam, quoniam, ut sequens versus insinuat, propter peccata populi haec omnia contigerunt et propter iniquitates sacerdotum et principum, hinc inde tanta crebescunt mala; quia perverterunt longe jam diu in medio nostrum, ut ita dicam, judicia justorum et sanguis sanguinem tetigit, quo cuncti polluti jam sui cuncta repleverunt dolis et fraudibus. Unde hi versus lamentis potius sunt exponendi et fletibus quam ullis sententiarum eloquiis retexendi; neque triplicitas sensuum requirenda cum unus sit omnium nostrum casus et ruina. Idcirco dolor cordis in talibus ululatus et gemitibus est requirendus, ut cum propheta nostra quae gessimus mala deffere possimus, quoniam vibrat Dei gladius et pendet in cervicibus nostris; jam securis ad radices arborum posita est, quia infructuosa est mens nostra. Ergo desaevit gladius Barbarorum, evaginatus ex vagina Domini; et nos miseri torpentes vivimus inter tam immania Barbarorum mala, inter tam crudelium civium bella, inter diripientium praedas, inter seditiones et fraudes, sed quotidie ad majora exardescimus scelerum mala. Propter quod quasi de nobis vox plagentis prophetae sequitur: *erraverunt caeci in plateis polluti sanguine; cumque ingredi non possent tenuerunt lacinias suas.* Voy. *Maxima bibliotheca patrum*, éd. de Lyon, 1677, in-fol., t. XIV, p. 817, col. 1, et Migne, *Patrol. lat.*, t. CXX, col. 1220. — Paschase Radbert, mort à Corbie le 26 avril d'une année inconnue, vers 860-865 (le cap. 1 de l'assemblée de Pitres de juin 862 me semble de la plume de Paschase), a dû rédiger ce passage au milieu de la grande invasion 856-862, avant même le départ des Normands. L'allusion à la guerre civile (856-859) indique, contre Bonamy (*Mém. de l'Acad. des inscr.*, anc. série, t. XV, p. 641) et contre L. Traube (*Poetae lat. aevi Carol.*, t. III, p. 39, note 8), que la prise de Paris n'est pas celle de 845, mais bien de 856-857, comme l'a bien vu Mabillon (*Acta sanctorum*, saec. iv, part. I, p. 128).

Voy. encore le récit de l'évêque de Meaux, Heudegier, à la fin de sa *Vita Faronis* (plus haut, p. 12, note 1, à la fin), où il compare le bassin de la Seine au paradis. Comme il considère (au chap. 118) Loup de Ferrières comme vivant, Heudegier a dû écrire son récit à la fin de 862 ou au plus tard en 863.

la mauvaise volonté des vassaux paralysait le roi, qui, à l'assemblée de Quierzy du 14 février, venait de prendre des mesures pour ramener un peu d'ordre<sup>1</sup>. Vaines tentatives. Dès le début de 857, les Aquitains sont en pleine révolte; ils chassent Charles le Jeune et rappellent Pepin qui s'empare de Poitiers avec l'aide des Normands<sup>2</sup>. A la fin de l'année, nombre de grands de l'aristocratie franque faisaient cause commune avec les Aquitains et prêtaient la main à leurs pilleries<sup>3</sup>. Louis le Germanique soutenait secrètement les rebelles et il y avait tout à craindre de sa part<sup>4</sup>. Enfin la santé de Charles paraît avoir été ébranlée<sup>5</sup>.

1. *Capitularia*, éd. Krause, t. II, p. 285, n° 266. Au chapitre 1, le roi parle des brigandages qui désolent le royaume, « partim occasione superinruentium paganorum, partim mobilitate quorumdam fidelium nostrorum in regno nostro. » Cf. l'*Allocutio missi cujusdam Divionensis*, *Ibid.*, p. 291, n° 267.

2. *Ann. Bert.*, p. 47.

3. *Ann. Bert.*, p. 48 : « Quidam procerum Karoli regis, Aquitanis sociati, multas praedas pluraque incommoda perpetrant. »

4. Calmette, *la Diplomatie carolingienne*, p. 34 et suiv. Aussi, dans les premiers mois de 857, Charles doit se préoccuper de déjouer les intrigues de ses frères, et il resserre son alliance avec Lothaire II à Saint-Quentin le 1<sup>er</sup> mars (Krause, t. II, p. 293, n° 268).

5. *Adnuntiatio* de Charles à Saint-Quentin (note précédente) : « Post obitum vero illius [Lothaire 1<sup>er</sup>, 28-29 septembre 855], ex parte pro mea, sicut audistis, infirmitate, ex parte pro paganorum superventione et pro aliis occasionibus quae in regno nostro acciderunt, usque modo non fuit oportunus locus ut ego et iste meus carissimus nepos insimul parabolare potuissemus. » Il est remarquable que, à part un diplôme pour l'abbaye de Corbie, du 28 septembre (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 550-551; Léon Levillain, *Étude sur... l'abbaye de Corbie*, p. 280-282), on ne possède, passé le 1<sup>er</sup> mars, aucun acte de Charles pour l'année 857, car le diplôme pour Marmoutier du 17 novembre dont parle Mabille (*Pancarte noire*, n° LVII, p. 95) n'existe pas en réalité, comme le montrera la publication des *Diplomata* entreprise par l'Institut. Le 8 février, Charles accorde deux diplômes pour l'abbaye de Montierender à Quierzy (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 529 et 530; sur la date, Parisot, *le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, p. 45, note 1); le 14 février, il promulgue un édit (note 1) à Quierzy; le 15, il donne deux diplômes à l'église Saint-Just de Narbonne (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 532, 547, 548 [le deuxième est faux]; *Hist. du Languedoc*, t. II, p. 305, n° 149) à Quierzy; l'acte du 28 septembre pour Corbie est également daté de Quierzy. Enfin, en 858, du 14 janvier au 21 mars (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 551, et *Capitularia*, t. II, p. 295), on le voit encore à Quierzy. Ne semble-t-il pas que le roi n'ait pas quitté (sauf pour un court voyage à Saint-Quentin, non loin de là) cette localité pendant plus d'un an? Ce fait, extraordinaire pour qui connaît les habitudes ou, pour mieux dire, la nécessité des déplacements pour Charles le Chauve, ne peut s'expliquer, semble-t-il, que par une longue maladie qui le retint à Quierzy.

En 857, il est vrai, Sidroc quitta le bassin de la Seine, soit qu'il ne trouvât plus rien à piller, soit que son humeur aventureuse l'entraînât ailleurs, soit enfin que Charles eût acheté sa retraite à la suite de négociations inconnues<sup>1</sup>. Les populations ne gagnèrent rien au départ de Sidroc. Tout donne lieu de croire, en effet, qu'une nouvelle bande fit son apparition dans la Seine, car l'année 858 est signalée par une recrudescence de dévastations auxquelles Bjoern, réduit à ses seules forces, eût difficilement pu suffire. Au début de l'année, à l'embouchure de la Seine, le monastère de Saint-Wandrille, qui jusqu'alors avait pu se racheter, fut pris et brûlé, le 9 janvier 858. Les moines s'enfuirent à travers le pays de Caux, au delà de la Somme, à Bloville, puis à Quentowic<sup>2</sup>. Une bande s'avança dans l'été sur l'Amiénois, mais elle fut battue par l'abbé de Corbie, Eudes, et les chevaliers de sa suite<sup>3</sup>. De l'autre côté de la baie de la Seine, Bayeux fut pris et l'évêque Baufroy subit le même sort que son collègue de Chartres l'année précédente (été de 858)<sup>4</sup>.

1. *Chronicon Fontanellense* : « Sequenti anno Sydroc egreditur de fluvio. Berno in quadam insula [c.-à-d. Oscellus] castrum aedificat ubi a Karolo rege navali obsidione obsessus est anno DCCCLX (*sic*), sed factioe Ludovici fratris et quorundam seditiosorum ab eo repellitur » (*Hist. de Fr.*, t. VII, p. 43). Il n'y a point lieu d'ajouter foi à l'assertion de l'auteur de la *Vita sancti Conwoionis*, qui prétend, au l. III, c. 9, que Sidroc, de retour dans la Seine, fut tué par Charles le Chauve avec ses compagnons : « Et recessit ab eis, Sequanam fluvium petens, ibique a Karolo, Francorum rege, cum populo suo interfectus est ». [Voy. nos *Mélanges d'histoire bretonne*, p. 11 et 67 (extr. des *Annales de Bretagne*, t. XXII).] Il est possible que notre personnage soit passé en Angleterre. En 871, un « Sidroc comes senex » fut tué à Ashtown par le roi de Wessex, Alfred, en compagnie d'un « Sidroc junior », du roi Baegsceeg et de trois autres « comtes », Osbern, Fræna et Harold. Voy. la *Chronique saxonne*, éd. Earle et Plummer, t. I, p. 70-71, et Asser, *De gestis Aelfredi*, éd. Stevenson, p. 30-31.

2. Une étude consacrée à l'histoire de l'abbaye de Saint-Wandrille, rédigée depuis longtemps, paraîtra sous peu, espérons-nous. Nous y renvoyons pour la justification de la date de 858 et l'identification de *Bladulfi-villa* avec Bloville.

3. Nous adoptons l'interprétation que donne M. Levillain (*Étude sur les lettres de Loup de Ferrières*, p. 152-155) des lettres 111-112 de Loup de Ferrières. La lettre 111 a dû être écrite en juillet-août 858, ce qui nous oblige de voir dans les Normands qui s'en prennent à l'Amiénois, où est Corbie, non pas les Normands de la Somme, lesquels n'apparaissent qu'au printemps de 859 (voy. plus loin, p. 49), mais ceux de la Seine. A remarquer, d'ailleurs, que l'attaque contre Beauvais et Noyon en 859 est encore le fait de ces derniers (voy. plus loin, p. 33).

4. *Ann. Bert.*, an. 859, p. 52 : « Qui (Dani) etiam ante duos menses Ermen-

Cependant Bjørn, demeuré seul après le départ de Sidroc, avait transformé en forteresse l'île d'Oscellus<sup>1</sup>. De là ses hommes, qui s'étaient exercés à l'équitation<sup>2</sup>, s'élançaient dans toutes les directions pour faire des razzias. La plus belle opération de ce genre fut tentée au printemps. Les Normands savaient quel concours de monde attirait dans les basiliques renommées la fête de Pâques. Deux bandes à cheval partirent de Jeufosse le vendredi saint de 858. L'une prit par la rive droite, l'autre par la rive gauche de la Seine; elles chevauchaient en dissimulant leurs mouvements. Le but de la double expédition était de tomber à l'improviste sur les chrétiens réunis pour célébrer la fête de Pâques (3 avril) dans les deux grands monastères de la région parisienne, Saint-Denis et Saint-Germain-des-Prés, d'enlever les abbés et de les mettre à rançon. Le coup réussit parfaitement à Saint-Denis. L'abbé Louis fut surpris et fait prisonnier.

C'était un très grand personnage; petit-fils de Charlemagne par sa mère, il remplissait les fonctions d'archichancelier et tenait le premier rang à la cour, depuis la mort (vers 855) de l'archichapelain Évrouin<sup>3</sup>. Sa rançon coûta des sommes énormes; les établissements ecclésiastiques versèrent 688 livres d'or, 3,250 livres

fridum Belvagorum in quadam villa interfecerant, sed et anno praeterito Baltfridum Baiocassium episcopum necaverant. » Aucun nécrologe n'a, que l'on sache, donné la date de mort de Baufroy; mais celle-ci est antérieure à l'autonne de 858, car, dans sa tentative pour s'emparer de la France occidentale, Louis le Germanique, lors de son séjour à Troyes, en novembre, gratifia de l'évêché de Bayeux le diacre Tortoldus, vassal infidèle de Charles le Chauve et parent de l'archevêque de Sens Ganelon. Voy. *Ann. Bert.*, p. 51; *Synodus apud Saponarias habita*, c. 4 (Krause, t. II, p. 447-448); *Libellus proclamationis adversus Wenilonem*, c. 13 (*Ibid.*, p. 452-453). Baufroy périt peut-être noyé, car *necare* avait aussi ce sens dans la langue vulgaire qui se reflète souvent dans les *Annales Bertiniani*. Notons cependant que le Bessin ne dut pas être occupé longtemps par les pirates, car on voit, le 6 décembre 860, Charles donner au fidèle Augis des biens sur l'Orne: « *Infra comitatum Baiocacensem super fluvium Oluae* » (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 563; Tardif, *Cartons des rois*, n° 176, p. 111).

1. Voy. p. 18, note 1.

2. Voy. p. 13, note 4.

3. Sa mère était Rotrude, fille de Charlemagne (morte le 6 juin 810), son père, le comte manceau Rorgon. Sur cette famille, voy. Kalckstein, *Robert der Tapfere*, p. 136-141, 165. L'archichancelier devait son nom à l'affection de sa mère pour son frère, le futur empereur, alors roi d'Aquitaine. Remarquons à ce propos que *Louis, Charles, Carloman, Lothaire, Pépin* sont des noms *royaux* réservés uniquement aux membres, légitimes ou non, de la famille carolingienne.

d'argent, et, comme cela ne suffit pas, le roi leva un impôt spécial sur les évêques, abbés, comtes et vassaux royaux. Josselin, abbé de Glanfeuil, demi-frère de Louis<sup>1</sup>, partagea son sort; il fut racheté par l'église de Reims, dont il avait été clerc<sup>2</sup>.

1. Josselin était né de l'union de Rorgon et de Blichilde. Voy. l'ouvrage de Kalckstein cité à la note précédente.

2. *Ann. Bert.*, p. 49 : « Pars altera eorundem pyratorum Ludovicum abbatem monasterii Sancti Dyonisii cum fratre ipsius Gauzleno capiunt eisque redemptionis suae gravissimam multam imponunt. Ob quam multi thesaurorum ecclesiarum Dei ex regno Karli, ipso jubente, exhausti sunt. Sed his minime sufficientibus, ab eodem rege et omnibus episcopis, abbatibus, comitibus, ceterisque viris potentibus multa ad suppletionem praedictae summae certatim conlata sunt. » — Heudegier, *Vita sancti Faronis*, c. 124 : « Clarior atque potentior princeps insignis de nomine Ludovicus, pastor ecclesiae sancti Dyonysii, quae caput extollit super ceteras ecclesias terrarum potentia dignitatis, et principatum omni honore sapientiae ac religionis, impotens fuit ab eorum captivazione se observare. Cujus redemptione ponderibus inestimabilibus auri et argenti ablata est omnis gloria et ornatus atque decor ab universis ecclesiis regni atque ipsa aurea Roma se spoliata suo decore aliquo modo sentit (sic?) » (Mabillon, *Acta sanctorum*, saec. II, p. 625). — Dans le ms. 789 de la bibliothèque de Reims, exemplaire du IX<sup>e</sup> siècle de l'*Institutio canonicorum Aquisgranensis* de 816 (publ. par Werminghoff dans *Mon. Germ., Concilia*, t. II, 1904, p. 308-421), on trouve à la fin, au fol. 106 v<sup>o</sup>, la note suivante, déjà signalée par Mabillon (*Annales Benedictini*, l. XXXV, n<sup>o</sup> 33) : « Datum est in redemptione Hludovici abbatis a parte sancti Dionysii de auro libr. CCCCC LXXXVIII, de argento lib. III mil. CCL, excepto vassall. et illorum femin. et parentes illor. » Voy. Henri Loriguet, *Manuscrits de Reims*, t. II, p. 123-124 (*Catal. général des mss. des bibl. publiques de France*, t. XXXIX, 1904, in-8<sup>o</sup>). On a compris que l'abbaye de Saint-Denis avait, à elle seule, versé 688 livres d'or et 3,250 livres d'argent. Cela me paraît attribuer à ce monastère des ressources invraisemblables. En effet, en 866, le rachat de la *Francia* entière coûte 4,000 livres d'argent, 5,000 en 876 (*Ann. Bert.*, p. 81 et 135), et tout le pays entre la Meuse et la Seine, pour le moins, y contribue. En 858, la seule abbaye de Saint-Denis aurait donné des sommes aussi considérables pour le moins pour le rachat de son abbé. Bien que cette abbaye fût, avec Saint-Martin, sous Charles le Chauve, et même avant lui, la première du royaume, (« caput extollit super ceteras ecclesias terrarum potentia dignitatis, » dit l'évêque Heudegier vers 862, voy. plus haut), je juge la chose inadmissible. Je propose de lire « ad partem sancti Dionysii » et d'identifier les 688 livres d'or et les 3,250 livres d'argent avec « les nombreux trésors des églises de Dieu du royaume de Charles, dont elles furent dépouillées sur l'ordre de celui-ci », selon Prudence. Quant aux mots « excepto vassall. et illorum femin. et parentes illor. », c'est-à-dire « non compris la contribution des vassaux, de leurs femmes et de leurs parents », j'incline à les rapprocher du passage où Prudence nous dit que cette somme ne suffit pas et qu'il fallut taxer évêques, abbés, comtes et autres hommes puissants. Voy. encore page 22, note 1, pour le témoignage d'Aimoin au sujet

A Saint-Germain-des-Prés, les brigands échouèrent. Plus avisés que leurs confrères de Saint-Denis, qui ne se décidèrent à quitter le monastère avec ses reliques qu'en septembre 859<sup>1</sup>, les moines de Saint-Germain s'étaient retirés, au moins dès la fin de 857, d'abord à Combs-la-Ville, sur l'Yères<sup>2</sup>, puis à Esmans, sur l'Yonne<sup>3</sup>. C'est là que se tenait l'abbé Hilduin II<sup>4</sup> et la majeure partie de la « congregatio », avec les corps saints, le trésor, les archives et la bibliothèque du monastère. Il ne restait à Saint-

de l'abbé Louis et la date de son enlèvement. — En ce qui concerne Joselin, nous possédons encore un témoignage postérieur de vingt ans. Hincmar, quand il le vit se détacher des descendants de Charles, lui rappela ses bienfaits passés : « Ut reminiscatur quia Remensis ecclesia eum regeneraverit in Christo tonsumque in clericum sub religione nutraverit et docuerit, *de captione paganorum redemerit*, ad gradus ecclesiasticos usque ad diaconatum provexerit, plurimorum monasteriorum per concessionem regum abbatem constituerit. » Cette lettre nous est conservée par une analyse de Flodoard dans *Hist. eccles. Remensis*, l. III, c. 24 (éd. Lejeune, t. II, p. 319; éd. Waitz, dans *Mon. Germ., Script.*, t. XIII, p. 536). Sur la date, voy. Schrörs, *Hincmar*, p. 554-555, n° 483, et p. 585, n° 158.

1. *Ann. Bert.*, p. 52 : « Ossa beatorum martyrum Dionysii, Rustici et Eleutherii metu eorundem Danorum in pagum Mauripensem in villam sui juris Novientem devecta sunt atque xi kalendas octobris in loculis diligenter conlocata. » Ce Nogent en Morvois, propriété de l'abbaye de Saint-Denis, est Nogent-sur-Seine, ch.-l. d'arr. du dép. de l'Aube. — Le départ tardif des moines de Saint-Denis s'explique par la sécurité relative dont jouissait l'abbaye par suite des rachats de 857 et 858.

2. De même qu'en 845. Combs-la-Ville, Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Brie-Comte-Robert.

3. Aimoin, *Miracula sancti Germani Parisiensis*, l. II, c. 5-9, 11 (Mabillon, *Acta sanctorum*, sæc. III, part. II, p. 114). Esmans, Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Montereau. La retraite de Combs à Esmans est certainement antérieure à septembre-octobre 858, car c'est là que les moines Usuard et Odilard, envoyés à Cordoue par l'abbé Hilduin II vers 857, rapportèrent les corps des saints Georges, Aurèle et Nathalie, au moment même où les troupes de Louis le Germanique dévastaient le plat pays. Voy. Aimoin, *Translatio SS. Georgii, Aurelii et Nathaliae*, l. II, c. 5 (Mabillon, *Acta sanctorum*, sæc. IV, part. II, p. 53); *Ann. Bert.*, p. 51. — On peut supposer que la fuite de Saint-Germain-des-Prés à Combs-la-Ville se place à la fin de 856, ou plutôt après l'été de 857, quand le monastère dut se racheter (voy. p. 12, note 1). Le recul de Combs-la-Ville à Esmans ne saurait, en tous cas, être antérieur à cette date. C'est de Combs ou d'Esmans que les moines Usuard et Odilard durent être envoyés en Espagne par Hilduin II. Cf. note suivante. Pour la troisième fuite, d'Esmans à Nogent-l'Artaud, voy. plus loin, p. 46-47.

4. Sur ce personnage, voy. *le Moyen-Age*, année 1903, p. 257-259, et 1904, p. 339-342.

Germain qu'une vingtaine de moines avec le personnel nécessaire pour desservir l'église et les bâtiments claustraux. Avertis de l'arrivée de brigands, le dimanche dès l'aurore, ces moines se refusèrent à y croire; aussi furent-ils surpris au moment où ils célébraient l'office. Ils eurent heureusement le temps de se mettre à l'abri dans des cachettes et jusque dans les puits (cryptes). Les Normands ne trouvèrent à enlever que des provisions. Ils se vengèrent en tuant quelques serfs de l'abbaye et en mettant le feu au cellier, puis ils se retirèrent déçus. Les moines sortirent alors de leurs trous et, aidés des habitants de la Cité qui accoururent à leur aide, ils purent venir à bout du feu qui épargna, cette fois encore, la basilique<sup>1</sup>.

1. Aimoin, *Mirac. sancti Germani Paris.*, l. II, c. 10 : « Nortmanni vero apud eundem locum qui dicitur Oscellus, in quadam Sequanae insula, residentes, Parisius saepe, dum prorsus placebat, navali excursu veniebant. Redimebantur ergo omnia in circuitu vicina monasteria ne illorum saevitia impositis ignibus cremarentur. Studebantque praeterea vicissim equis, quatenus aliquos nobilium gratia pecuniae capere possent. Unde veluti ex mitissimi viri domni Hluduwici abbatis redemtionem non modicum et incomparabile adquirebant luci negotium. Et quotiescumque tale quid agere disposuissent, dissimulabant se multis diebus ante nullatenus quoquam ire, ne cui illorum furtivus innotesceret adventus. Proinde decreverant mutua silentique consideratione Parisius, sive ad nostrum aliquando percurrere locum, omnesque ibidem sub malefida securitate commorantes insperate decipere. Restiterant siquidem in eodem monasterio qui ipsum custodirent fratres fere viginti. Quibus matutinale, orto jam crepusculo, Paschalis sacrosanctae festivitatis officium celebrantibus, adsunt Normanni qui, Parasceves die, equis adscensis, iter arripuerant veniendi. Quos quidem nostrorum equites, paullisper praevenientes, eorum eis quamvis sero malignum nuntiaverunt adventum. Illis autem non credentibus, sed magis laudibus divinis insistentibus, pagani sine mora insequentes venerunt, cunctosque ut erant in ecclesia circumcinxere psallentes. Tunc, quod magnum fuit declinandi subsidium, clausis in eorum oculis ecclesiae portis, omnes sese in quaeque latibula vel puteos immergentes absconderunt; quo non ex omnibus, nisi unum equo fidentem, tanti praesulis suffragantibus meritis, interficerent. Itaque fugientes ante conspectum ipsorum ibant, nec aliter inquam verissime nisi ut quidam illorum ante enudatos etiam gladios, cum esset dies, inlaesi transirent. Quibus ita angelica administratione salvatis, interfectis praenuntiis atque aliis in circuitu et in medio monasterii ex familia plurimis, omnia, veluti spurcissimi invasores, quaeque in ecclesia vel extra invenerant diripientes, cum proventus exultatione, cellario fratrum igne supposito, reversi sunt. Tunc universi de qualibuscumque quibus se abdiderant egressi latebris, concurrente etiam hinc inde populo civitatis, subverterunt, tantum spiritus sancti gratia, ignis ardorem, jam ad cuncta consumenda spatia altiora petentem. Neque, quod postea nostris iterato contigit delictis, locus tunc penitus crematus disperit » (Mabillon, *Acta sanctorum*, saec. III, part. II, p. 114-115).

Scatenam

Au commencement de l'été de 858, le roi sortit enfin de son inaction. Dans une assemblée tenue à Quierzy-sur-Oise le 21 mars, provoquée sans doute par la défection des Neustriens et des Bretons, un certain nombre d'évêques, d'abbés et de grands laïques avaient renouvelé à Charles leur serment de fidélité, en échange, il est vrai, de promesses faites par le souverain<sup>1</sup>.

Il est singulier que depuis trois siècles les critiques n'aient pas aperçu la corrélation qui existe entre l'enlèvement de Louis de Saint-Denis et la tentative sur Saint-Germain-des-Prés. Tous [même le dernier en date, W. Vogel, *op. cit.*, p. 182] ont placé cette dernière en 861, sous prétexte que les *Annales Bertiniani* rapportent l'incendie de Saint-Germain en cette année : « Dani mensi januario Luteciam Parisiorum et ecclesiam sancti Wincentii martyris et Sancti Germani confessoris incendio tradunt » (p. 54). Mais, tout en adoptant la date de 861 pour l'année, ils ont généralement voulu corriger la date de mois en se référant à Aimoin, qui place le désastre à Pâques dans le chapitre x que l'on vient de reproduire, et aussi dans les vers du chapitre XIII. — Ce faisant, les critiques ont commis une double et grave méprise : 1° ils n'ont pas fait attention que, puisque Saint-Germain périt incendié en 861, selon Prudence, et que, selon Aimoin, ce malheur se produisit un certain temps (*postea*) après la tentative manquée des Danois racontée au chapitre x, celle-ci est nécessairement antérieure; 2° ce qui est plus fort encore et vraiment comique, c'est qu'on n'ait pas remarqué qu'en 861 Pâques tombe le 6 avril et que ce jour est précisément celui de la mort du prétendu narrateur de la tentative manquée des Danois, Prudence lui-même! Conclusion : les événements rapportés au chapitre x du livre II d'Aimoin sont à coup sûr antérieurs à 861. Ils ne sauraient être de 859 ou de 860, car, après l'échec du roi au siège d'Ocellus (en juillet-septembre 858) et pendant la guerre entre Charles et Louis (voy. plus loin, p. 27), les Normands étaient maîtres absolus du cours de la Seine et n'avaient même plus besoin de chercher à dissimuler leurs mouvements. Tout marche à souhait en 858. La date de Pâques (3 avril) fournie par Aimoin pour l'attaque contre Saint-Germain s'accorde avec la place occupée par le récit de l'enlèvement de Louis dans les *Annales Bertiniani*. Celui-ci est contemporain de la soumission de Bjørn qui va trouver Charles le Chauve à Verberie. Or, le séjour du roi en cette localité se place entre la fin de mars et juin 858 (voy. plus loin, p. 24-25). Au reste, la plus simple prudence obligeait les pirates à opérer simultanément leur coup de main sur Saint-Denis et sur Saint-Germain : le succès était à ce prix, car une attaque prématurée sur l'une des deux abbayes eût mis l'autre sur ses gardes. Un certain flottement dans la narration d'Aimoin est sans doute cause des méprises successives qui se sont produites au sujet de cette double attaque du 1<sup>er</sup>-3 avril 858, dont on peut, à mon avis, restituer très clairement le but et les péripéties.

1. *Capitularia*, éd. Krause, t. II, p. 295, n° 269; *Libellus... adversus Wenilonem*, c. 5 (*Ibid.*, p. 451). Les noms des grands qui prêtèrent serment se trouvaient dans un seul manuscrit, consulté par Sirmond. On ne relève que quatre évêques, un abbé, douze laïques. Il est difficile de croire que cette liste soit complète. Cf. p. 26, note 3.

Celui-ci crut néanmoins sa situation fortifiée et il se mit à descendre le cours de l'Oise dans l'intention d'aller assiéger les Normands de Jeufosse. Arrivé à Verberie, il vit arriver à lui un des chefs scandinaves, Bjørn, qui lui fit hommage et lui prêta serment de fidélité<sup>1</sup>, vers la fin de mars ou le commencement d'avril<sup>2</sup>. Charles, sans se laisser amuser par ce premier succès, continua ses préparatifs et, au début de mai, engagea ou poursuivit avec son neveu, le roi Lothaire, des négociations pour obtenir sa coopération à l'entreprise<sup>3</sup>. La capture de Louis, abbé de Saint-Denis, la tentative sur Saint-Germain, dont nous venons de parler, ne purent que le fortifier dans son dessein. Éventuellement, le roi pensait certainement, après avoir triomphé des Normands, à marcher contre les rebelles de Neustrie<sup>4</sup>. Vers juin<sup>5</sup>, Charles, descendant toujours la vallée de l'Oise,

1. *Ann. Bert.*, p. 49 : « Berno dux partis pyratarum Sequanae insistentium ad Karlum regem in Vermeria palatio venit, ejusque se manibus dedens fidelitatem statim jurat. Pars altera eorundem pyratarum Ludovicum, abbatem monasterii sancti Dyonisii, etc. » Au contraire, selon le *Chronicon Fontanellense*, l'assiégé d'Oscellus, c'est Bjørn : « Sequenti anno (i. e. 857) Sydroc egreditur de fluvio. Berno in quadam insula castrum aedificat, ubi a Carolo rege navali obsidione obsessus est anno D CCC LIX (sic), sed factione Ludovici fratris et quorundam seditiosorum ab eo repellitur. » Faudrait-il en conclure que Bjørn rompit ses engagements aussitôt après les avoir prêtés et retourna s'enfermer dans l'île? Pas nécessairement : l'auteur du *Chronicon Fontanellense* a écrit après 872, de mémoire ou d'après des notes mal classées. Sa chronologie est constamment en défaut. Il a pu commettre ici un anachronisme. On peut concilier les deux textes en acceptant l'assertion de Prudence, mais en accordant au *Chronicon Fontanellense* que la forteresse de l'île d'Oscellus avait été construite par Bjørn. — La prétendue identité du Bjørn de 856-858 avec le *Bjørn Jernside* des sagas islandaises sera plus tard l'objet d'une discussion particulière.

2. Du récit de Prudence, il ressort que la soumission de Bjørn s'est produite à peu près au moment où une bande de Normands enlevait Louis, abbé de Saint-Denis. Or, nous avons vu plus haut (p. 19) que ce dernier événement eut lieu le 3 avril.

3. L'année précédente à Saint-Quentin, le 1<sup>er</sup> mars, Charles et Lothaire II avaient renouvelé leurs précédentes alliances (Krause, t. II, p. 293). Cf. Calmette, *la Diplomatie carolingienne*, p. 34. En 858, Lothaire avait négligé de se rendre le 9 mai à Coblenz, où il devait se rencontrer avec Louis le Germanique. Il avait conclu avec Charles un traité que l'annaliste officiel de Louis, Rodolphe, feint de croire dirigé contre son maître (*Annales Fuldenses*, p. 48-49). Il l'était, en réalité, contre les Normands. M. Calmette (p. 35) ne paraît pas s'en être rendu compte.

4. Cf. p. 26, note 3.

5. Cf. page suiv., notes 3 et 4, et p. 26, note 3.

était à Bernes<sup>1</sup>. C'est là qu'un certain nombre de grands et d'évêques, dont Ganelon, archevêque de Sens, qui n'avaient point paru à l'assemblée de Quierzy, vinrent rejoindre le roi et apposèrent leur souscription au chirographe, à la charte de fidélité<sup>2</sup>. A Bernes se tint vraiment le plaid général qui précédait l'entrée en campagne. On profita aussi de la circonstance pour régler quelques affaires ecclésiastiques, dont l'une intéressait un suffragant de Ganelon, l'évêque de Nevers Hermand<sup>3</sup>.

Dans les derniers jours de juin<sup>4</sup>, les préparatifs étaient achevés. Charles, à la tête de l'ost et de la flottille la plus considérable qu'on eût encore vue, descendait l'Oise, puis la Seine, et arrivait devant l'île d'Oscellus<sup>5</sup>, où les Normands s'étaient retranchés, le

1. *Libellus... adversus Wenilonem*, c. 4 : « Cui scripto Wenilo apud *Baiernam* villam propria manu subscripsit sicut in praesenti videre potestis » (*Capitulare*, éd. Krause, t. II, p. 451). Calmette (p. 48, note 10) a montré, contre Krause, que l'assemblée de *Baierna* est de peu antérieure au siège d'Oscellus, mais il a eu tort d'accepter l'identification que donne Krause de *Baierna* avec « Brienne-le-Château » (Aube, arr. de Bar-sur-Aube). Il serait incompréhensible, en effet, que Charles, qui était sur l'Oise, à Verberie, en mars-avril, et n'avait plus qu'à se laisser aller au fil de l'eau pour joindre l'ennemi, eût été faire dans l'est, en Champagne, ce crochet incompréhensible. Pour cette même raison, il faut repousser « Bazarnes » (Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Vermenton), proposé par L. Levillain (*Loup de Ferrières*, p. 155, note 1). Les deux identifications sont, d'ailleurs, phonétiquement aussi inadmissibles l'une que l'autre. Géographiquement et phonétiquement, il faut opiner pour « Bernes » (Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam), située sur la rivière entre Pontoise et Creil. Sur les formes anciennes de ce nom (*Bagerna*, *Baierna*, *Baerna*, etc.), voy. Hippolyte Cocheris, *Dictionnaire des anciens noms du département de Seine-et-Oise* (Versailles, 1874, in-8°), p. 29.

2. Cf. p. 23, note 1.

3. Lettre 130 de Loup de Ferrières. M. Levillain a montré qu'elle était un acte synodal adressé à Nicolas I<sup>er</sup> au nom de Ganelon et de ses suffragants réunis dans un *conventus*, qui n'est autre que l'assemblée de Bernes. Les évêques demandent au pape l'autorisation de déposer Hermand, atteint de troubles mentaux. Nicolas I<sup>er</sup> a été consacré en 858, le 24 avril, sept jours après la mort de Benoît III. Ce n'est guère avant la fin, tout au plus le milieu de mai, que l'avènement de Nicolas I<sup>er</sup> put être connu dans le nord de la Gaule, ce qui appuie pour l'assemblée de Bernes la date de juin. Il est également fait allusion à un *conventus*, sans doute identique à l'assemblée de Bernes, dans les lettres 73, 74, 75 de Loup de Ferrières. Voy. Levillain, p. 118-119 et 155.

4. Charles arrive devant Oscellus le 1<sup>er</sup> juillet (p. suiv., note 1). En suivant le cours de l'Oise et de la Seine, la distance entre Bernes et Jeufosse peut être évaluée à environ 120 kilomètres. Cinq à six jours suffisaient largement pour le voyage.

5. Sur cette île, qu'on peut identifier avec la « Grande île » entre Jeufosse et

1<sup>er</sup> juillet<sup>1</sup>. En août, Lothaire apparut avec son armée. Mais Francs de l'est et Francs de l'ouest se valaient : cette fois, comme précédemment<sup>2</sup>, il fallut se contenter de bloquer les pirates. Charles demeura douze semaines devant Jeufosse. Cependant, les nouvelles qui lui parvenaient étaient graves au plus haut point. Au début du siège, ou plutôt avant<sup>3</sup>, son fils aîné, Louis le Bègue, avait été contraint d'abandonner précipitamment son petit royaume du Maine<sup>4</sup>, devant la révolte des grands de Neustrie qui allaient jusqu'à s'allier aux Bretons<sup>5</sup>. Louis avait dû passer la Seine et se réfugier auprès de son père. La situation de l'Aquitaine n'était guère plus satisfaisante. Sans doute, Pepin II était venu en juillet trouver son oncle à Jeufosse, mais ce n'était point pour lui apporter des secours, mais pour obtenir de partager l'Aquitaine avec le second fils du roi, Charles l'Enfant. La suite des événements allait, d'ailleurs, montrer que la soumission

Bonnières, voy. le mémoire et la carte de M. Jules Lair, *les Normands dans l'île d'Oscelle*, Pontoise, 1897, in-8° (extrait des *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin*, t. XX, p. 9-40). Cf. notre mémoire sur *Oscellus* dans les *Mélanges d'Arbois de Jubainville*, p. 169-185.

1. Le siège fut levé le 23 septembre selon Prudence (voy. plus bas, p. 28, note 3); il dura douze semaines selon Heudegier de Meaux (*ibid.*). Il a donc commencé le 1<sup>er</sup> juillet.

2. En 852-853.

3. Prudence (voy. note 5) rapporte le fait après le récit de l'enlèvement de Louis, abbé de Saint-Denis, qui est du 3 avril, nous l'avons dit (p. 19) avant le récit de l'entrevue de Lothaire II et de Charles de Provence, qui se place vraisemblablement en mars-avril (Parisot, *le Royaume de Lorraine*, p. 120, note 3), avant la mention d'une inondation survenue à Liège au mois de mai. La fuite de Louis le Bègue semblerait donc se placer vers avril. Malheureusement, la suite chronologique de Prudence n'est rien moins que certaine dans l'intérieur de chaque « annale ». Dans son *Libellus... adversus Wenilonem*, Charles le Chauve déclare avoir passé avec ses fidèles, évêques et laïques un chirographe, « cum seditiones in regno nostro per homines inreverentes coeperunt crebescere, » et pour agir contre les rebelles (Krause, t. II, p. 451). Ce chirographe, ce sont les serments de Quierzy du 21 mars (voy. p. 23, note 1). La rébellion à cette date n'était autre que celle des Neustriens et des Bretons. Elle est donc antérieure au 21 mars et du début de l'année. Enfin, la fuite de Louis auprès de son père au delà de la Seine achève de montrer qu'elle est antérieure au siège d'Oscellus.

4. Constitué, en sa faveur en 856.

5. *Ann. Bert.*, p. 49 : « Comites vero Karli regis cum Brittonibus juncti, deficientes a Karlo, filium ejus Ludoicum ejusque sequaces a partibus Cenomannicis deterritum, Sequanam transire atque ad patrem refugere compellunt. » Sur la date, voy. note 3.

de Pepin n'était qu'une feinte<sup>1</sup>. En outre, symptôme très alarmant, au lendemain de l'assemblée de Bernes, au lieu d'accompagner le roi à Jeufosse, des personnages considérables s'étaient dérobés. C'étaient Alard, fils d'Unroch, abbé laïque de Saint-Bertin, et Eudes, comte de Troyes, tous deux jusqu'alors favoris du roi<sup>2</sup>. Tandis que Ganelon, archevêque de Sens, prétextant la maladie, obtenait de rentrer à Sens, où il préparait sa trahison, les comtes galopaient vers la Germanie<sup>3</sup>. En juillet, ils rejoignaient Louis le Germanique à Francfort et n'avaient pas grand peine à le persuader de délivrer le royaume de l'ouest de la « tyrannie » de Charles. Ayant rassemblé ses hommes à Worms, Louis se mit en route à la mi-août et, passant par l'Alsace, pénétra dans les états de Charles<sup>4</sup>. Le 1<sup>er</sup> septembre il était à Pontion, non loin de la frontière de la *Carolingia* et de la *Lotharingia*. Puis, passant par Châlons-sur-Marne, Queudes et Sens, il alla en Orléanais recevoir le serment de fidélité de ses partisans neustriens, aquitains et bretons. L'archevêque Ganelon guidait pour ainsi dire l'envahisseur et en obtenait toutes sortes de faveurs<sup>5</sup>.

L'orage qui grondait depuis cinq ans venait donc d'éclater. Charles et Lothaire n'en furent point d'abord très émus et,

1. Ou plutôt qu'elle était inefficace, car ce fut plus d'un an après que Pepin déserta le parti de Charles (*Ann. Bert.*, p. 52). Les Aquitains qui appelèrent Louis le Germanique et lui prêtèrent serment en Orléanais (note 5) appartenaient donc à un tiers parti, éloigné à la fois de Pepin et de Charles.

2. Sur Alard, voy. Calmette, *op. cit.*, p. 43 et suiv., sur Eudes, voy. R. Merlet, *les Comtes de Chartres*, p. 42 et suiv. — En 856, Alard était encore au nombre des fidèles envoyés en ambassade aux rebelles (voy. plus haut, p. 7 et 9) et, le 21 mars 858, Eudes était du nombre de ceux qui avaient souscrit le chirographe et juré fidélité à Charles (voy. p. 23, note 1). Tous deux appartiennent à la *Francia* et à la Bourgogne septentrionale. La révolte avait donc depuis le printemps gagné du terrain : auparavant elle ne comprenait que les Neustriens et les Bretons.

3. *Libellus... adversus Wenilonem*, c. 5 : « Deinde cum contra pagenses ad insulam loci qui Oscellus dicitur cum fidelibus nostris in terreno ac navigio, sicut scitis, perrexi, quidam a nobis deficientes fuga lapsi sunt; Wenilo autem, se pro infirmitate sua illuc ire non posse dicens, ad sedem suam reversus est » (Krause, t. II, p. 451). Ganelon n'a donc point été plus loin que Bernes (cf. p. 17, note 1), tout au plus est-il descendu jusqu'à Pontoise, d'où la voie romaine (par Paris et Melun) le ramenait à Sens.

4. *Annales Fuldenses*, p. 49-50.

5. *Ann. Bert.*, p. 50.

quoique malades<sup>1</sup>, s'acharnèrent trois semaines encore au siège d'*Oscellus*. Il était dans le caractère de Charles de poursuivre un plan jusqu'au bout en dépit de toutes les circonstances qui pouvaient se jeter à la traverse<sup>2</sup>. Avant de lâcher prise, il voulut tenter d'enlever d'assaut la forteresse des pirates. Lui-même prit part à l'affaire en personne. Mais la trahison était partout. Quand le roi fut débarqué dans l'île, les « fidèles », demeurés sur les rives de la Seine, se débandèrent et l'on coupa les cordages qui permettaient de ramener à la rive le vaisseau qui portait le souverain. Charles faillit périr et n'échappa que par miracle. Il comprit que toute insistance était vaine. Le 23 septembre, le siège était levé, et la flottille restait comme trophée aux mains des pirates<sup>3</sup>.

1. *Libellus... adversus Wenilonem*, c. 5 : « Dum autem in procintu eo infirmi degeremus, frater noster Hludovicus, sicut scitis, cum manu hostili et seditiosis hominibus ex regno suo regnum nostrum intravit » (Krause, t. II, p. 451). — *Infirmus* veut dire *malade* dans la langue du moyen âge.

2. M. Parisot (p. 122) déclare ne rien comprendre à la conduite de Charles ; cela tient sans doute à ce qu'il n'a pas pénétré le caractère du roi et qu'il a accepté l'interprétation traditionnelle qu'on en donne.

3. Nous rassemblons ici les textes sur ce siège d'*Oscellus*. 1° Prudence, *Ann. Bert.*, p. 50 : « Karlus rex insulam Sequanae vocabulo Oscellum, Danos in ea commorantes obsessurus, mense julio adgreditur ; ubi ad eum Karlus puer, filius ejus, ab Aquitania pervenit. Cum quo Pippinum jam laicum venientem suscepit et ei comitatus ac monasteria in Aquitania tribuit. Lotharius etiam rex ad eandem insulam mense augusto properat, avunculo adiutorium conlaturus. Ubi usque nono kalend. octobris absque profectu obsidionis demorantes, tandem ad propria remeant. Interim comites ex regno Karli regis Ludoicum, Germanorum regem, quem per v. annos invitaverant, adducunt, etc. » 2° *Chronicon Fontanellense* (voy. plus haut, p. 24, note 1), à la date fautive de 859. 3° Les *Annales Fuldenses* (p. 50) placent la lutte de Charles contre les Normands sur la Loire : « Karlus... pugnans contra Nordmannos super Ligurum fluvium. » 4° Hildegarius, *Vita sancti Faronis*, cap. 125 : « In tantum enim vero ira Dei concitata exarsit contra populum ut nulla ratione quinque anni temporum scirent posse eos superari. Circumsepti sunt namque a Carolo navigio mirabili ac nunquam in nostris regnis simili viso, per revolutionem duodecim septimanarum, cum toto regni populo in quadam insula Sequanae, adjuncto etiam altero regno sibi Carolus, nepotis sui videlicet Lotharii. Nec ita etiam de fecerunt a potentia suarum virium quam coeperant ; sed invalidum duorum regnorum populum cum suis regibus ab insula dira fatigatione dimissum, captis omnibus navibus quibus obsidebantur, cum delusione pudentissima regni gentis Francorum, et retinet insula eos victores » (Mabillon, *Acta sanctorum*, sæc. II, p. 624). 5° Charles dit un mot de sa flotte dans son *Libellus... adversus Wenilonem*, c. 5 : « In terreno ac navigio... perrexi » (cf. p. précéd., note 3). 6° C'est très probablement du navire qu'il devait

Lothaire retourna en son royaume et tâcha d'obtenir le pardon de Louis le Germanique. Charles gagna la seule province qui lui fût restée à peu près fidèle, la Bourgogne. Par une manœuvre téméraire, il passa derrière son frère aîné en prenant par Châlons et alla camper à Brienne<sup>1</sup>. Nous n'avons pas à raconter comment,

expédier pour le siège d'Oscellus que parle à plusieurs reprises Loup de Ferrières dans les lettres 75 et 111. M. Levillain (p. 118-119 et 152-153) date la lettre 111 de juillet-août et la lettre 75 du commencement de l'année 858, dates d'autant plus admissibles qu'il n'a pas songé au siège d'Oscellus, qui confirme ses supputations chronologiques. 7<sup>e</sup> Aimoin, *Translatio SS. Georgii, Aurelii et Nathaliae ex urbe Corduba Parisios*, l. II, cap. 5 : « A cujus (scil. Bovonis), domo sanctorum eductis corporibus, evenit diem post quartum ut Hludowici, Bejuvariorum regis, exercitu in eam intrarent atque illam per aliquot dies ibidem commorantes inhumane vastarent. Ergo, licet merito hac spe frustratus, ad hoc idem Hludowicus, a quibusdam proceribus invitatus exierat, quatinus fratris sui domni Caroli, contra Danos navali tunc classe in Sequana decertantis, regnum usurpans invaderet; sed et victoriam, pro dolor!, veluti jam prae manibus susceptam, hujusmodi infelicissima visus est distulisse tyrannide. Nam, rege insalutato, cum paucis in navi relicto, omnes ei subdole adhaerentes discedunt et, praecisis ejusdem navis funibus, ne rex quolibet auxiliaretur praesidio, ad eundem Hludowicum, eum sibi regem facientes, accedunt; quod eis dignam in contumeliam cessit. Rex ergo divinitus liberatus, statim parvo quem fides sibi retinuerat exercitu collecto, fratrem a regno nobiliter expulit, etc. » (Mabillon, *Acta sanctorum*, saec. iv, part. II, p. 53). On ne saisit pas pour quelle raison Wenck (p. 292, note 3) trouve à ce récit quelque chose de « fabuleux »; Dümmler (t. I, p. 431, note 2) a fait observer qu'il trouve, au contraire, sa confirmation dans le texte suivant. 8<sup>e</sup> *Ann. Bert.*, p. 48 : « Ipso [anno quando ipse Karolus intravit in insulam Sequanae dictam Oscellum, ubi magnum sustinuit periculum, sicut a multis tunc fuit cognitum et quando frater suus Hludowicus super illum venit cum omni hostili apparatu, sed, largiente misericordia Dei, cum honore non recessit], dominicae nativitatis festo, noctu et interdium Mogontiae validus et creberrimus terrae motus efficitur. » Que le passage que nous avons mis entre crochets constitue une interpolation, la chose était évidente, avant même que la découverte par M. Poupardin d'une copie d'un manuscrit ancien où manque ce passage vint mettre la chose hors de toute contestation (voy. *Bibl. de l'École des chartes*, t. LXVI, 1905, p. 399). Mais, si le récit de l'assaut donné à l'île d'Oscellus est une glose passée dans le texte du manuscrit de Saint-Omer des *Annales Bertiniani*, c'est, à coup sûr, une glose fort ancienne, écrite en marge d'un manuscrit du IX<sup>e</sup> siècle très peu d'années après les événements, peut-être dès l'année suivante. 9<sup>e</sup> enfin un passage de la *Notitia de villa Noviliaco*, due à Hincmar : « Deinde Landrada, uxor Donati [comte de Melun], sed et filii eorum, pergente Carolo rege ad obsidendos Normannos qui in insula quae Oscellus dicitur residebant, cum aliis defecerunt; quorum honores et proprietates a Francis auferri et in fiscum redigi judicatae sunt » (*Hist. de Fr.*, t. VII, p. 215, et *Mon. Germ., Script.*, t. XV, II, p. 1167).

1. Après sa pointe en Orléanais, Louis était retourné à Queudes (Marne, arr. d'Épernay, cant. de Sézanne). Voy. *Ann. Bert.*, p. 50. Charles, parti de Jeu-

après des négociations inutiles, il dut, se voyant abandonné des siens, s'enfuir dans la Haute-Bourgogne (12 novembre), d'où il revint deux mois plus tard pour pousser hors de son royaume le Germanique (15 janvier 859)<sup>1</sup>.

La malencontreuse invasion de Louis n'avait eu pour résultat que de permettre le triomphe des païens. La conduite du roi des Francs orientaux fut sévèrement jugée par l'opinion publique<sup>2</sup>. Il est piquant de voir que les révoltés invoquèrent comme grief contre le roi qu'ils trahissaient les déprédations des Normands<sup>3</sup>, au moment même où la plus grande expédition qu'il eût dirigée contre eux était commencée. Il est plus piquant encore de voir que ce prétexte ait été repris par des érudits modernes<sup>4</sup>.

fosse, n'a pu prendre par la rive gauche de la Seine, sachant que la Neustrie était révoltée et que son frère tenait l'Orléanais. Il a certainement remonté par Pontoise jusqu'à Creil, où il a rattrapé la voie romaine Senlis-Soissons-Reims-Châlons. De cette dernière ville à Brienne, il s'est trouvé dans une position dangereuse, placé entre l'armée de Louis à droite et la frontière lotharingienne à gauche.

1. Voy. Dümmler, t. I, p. 431-446; Calmette, *la Diplomatie carolingienne*, p. 50-60.

2. Non seulement par les sujets de Charles, tels qu'Aimoïn (voy. p. précéd., en note), l'interpolateur des *Annales Bertiniani* (*Ibid.*), Heric d'Auxerre, *Mirac. sancti Germani Autissiodorensis*, l. II, cap. 8 (*Hist. de Fr.*, t. VII, p. 355-356), les évêques francs dirigés par Hincmar, l'agent le plus actif de la restauration de Charles le Chauve (voy. Calmette, *op. cit.*, p. 55 et suiv.), mais par les évêques lotharingiens qui prirent part au synode de Metz de mai-juin 859 (Krause, t. II, p. 441), et par Reginon (éd. Krause, p. 90), qui qualifie de « crime » (*facinus*) l'invasion de Louis le Germanique. — Ce qui rendait surtout reprehensible la conduite de ce dernier, c'est que Charles combattait les païens et même, selon Aimoïn, avait la victoire en main (*victoriam jam prae manibus susceptam*). C'est sur ce point qu'insistera plus tard Jean VIII dans son réquisitoire de 876 contre Louis le Germanique adressé aux évêques allemands : c'est le diable qui a poussé Louis à attaquer son frère, alors que celui-ci défendait la sainte Église en combattant les païens : « Fideles ejus (Karoli) frequentissime rebellare suasit, in procinctu contra Northmannos pro ecclesiae Dei liberatione pugnanti et inimicos crucis Christi usque ad ultimam deditionem satagenti, senioris vestri utrimque animum ad invasionem relicti imperii suscitavit (diabolus) » (Mansi, *Concilia*, t. XVII, col. 227; Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXVI, col. 669).

3. *Annales Fuldenses*, p. 49-50.

4. Je songe, entre autres, à M. René Merlet qui, pour excuser Eudes de Chartres, écrit (p. 42 et 43) : « Bientôt de nouveaux brigandages des Normands le décidèrent à se jeter ouvertement dans la sédition, dont il devint l'un des chefs. Au mois de juin 858, les pirates fondirent sur Chartres et mirent la ville à feu et à sang : l'évêque Frotbold et un grand nombre de Chartrains furent massacrés sans pitié. Quant à Eudes, retenu sans doute dans son comté

Même après l'expulsion de Louis le Germanique, Charles resta longtemps réduit à l'impuissance. Dix-huit mois furent employés à négocier la paix avec son frère et son neveu<sup>1</sup>. Il fallut obtenir des évêques la condamnation de Ganelon<sup>2</sup>, restaurer la « légitimité », enfin ramener les rebelles à de meilleurs sentiments. Jusqu'à la paix de Coblenz de juin 860<sup>3</sup>, Charles, loin de songer à expulser les Normands, n'eut d'autre but que de sauver sa couronne. Avec quelles forces eût-il pu réussir, au surplus, à accabler les païens? La Neustrie et l'Aquitaine étaient en feu, plusieurs des grands de la Francie étaient réfugiés en Allemagne. Le roi ne pouvait disposer que d'une partie des forces de la Francie et du lambeau de « Bourgogne » que lui avait laissé le traité de Verdun. Même s'il eût été tranquille du côté de l'est, c'eût été insuffisant.

Pendant ce long espace de temps, les Normands, excités par le désastre des Francs sous Oscellus, purent se répandre dans tout le bassin de la Seine et se livrer impunément à tous les excès. Le roi était incapable de leur résister sur la rive droite. La rive gauche, c'est-à-dire la Neustrie, était sans défenseur, car les rebelles, Robert le Fort et les Manceaux, alliés aux Bretons, ne

de Troyes, il ne put empêcher ce désastre, mais tout son mécontentement se tourna contre le roi, qui laissait s'accomplir de semblables horreurs. » Ainsi, c'est la prise d'une ville qui ne lui appartenait pas qui a jeté Eudes dans les bras de Louis le Germanique, en admettant même que ce désastre soit de 858, ce qui n'est nullement sûr, nous le montrerons ailleurs. Le même érudit a tenté aussi d'excuser la révolte de Robert le Fort par des arguments du même genre. La vérité est que Hervé, Rorig et autres Manceaux ont voulu venger leur parent Joubert, décapité par ordre de Charles en 852. Robert le Fort a pris les armes parce qu'il ne pouvait supporter la présence en Neustrie de Louis le Bègue, son ennemi. Quant aux Francs Alard et Eudes, ils étaient jaloux de la faveur des Guelfes, oncles du roi. Voy. J. Calmette, *op. cit.*, p. 42-52.

1. Voy. les détails des négociations dans Calmette, *la Diplomatie carolingienne*, p. 55-68.

2. Elle fut demandée au concile de Savonnières, près de Toul, qui se tint le 14 juin 859. Voy. les actes de ce concile dans Mansi, t. XV, p. 529; — Krause, t. II, p. 447, et le *Libellus... adversus Wenilonem*, rédigé, au nom de Charles le Chauve, par Hincmar (*Ibid.*, p. 450). Ce concile ne décida rien, et Charles, qui savait la quasi impunité dont jouissaient les membres de l'épiscopat, surtout les métropolitains, préféra s'arranger avec Ganelon, « absque audientia episcoporum », vers le mois de décembre de la même année (*Ann. Bert.*, p. 52 et 53). L'archevêque de Tours, Érard, s'était entremis en faveur de son confrère de Sens (Mansi, *Concilia*, t. XV, p. 541).

3. *Capitularia*, éd. Krause, t. II, p. 152-158, n° 242; *Ann. Bert.*, p. 54. — Cf. Calmette, *op. cit.*, p. 65-68.

se souciaient nullement de protéger le pays<sup>1</sup>. Les malheureuses populations de la Neustrie tentèrent un coup de désespoir. Elles formèrent une ligue défensive contre les païens et, tout d'abord, résistèrent vaillamment aux Danois de la Seine. Mais, habituées à obéir au roi ou à l'aristocratie locale, elles n'avaient aucune pratique de la liberté et aucune cohésion. Les Danois, qui formaient une armée de métier, rompue à la discipline, eurent facilement raison de ce troupeau et l'exterminèrent (décembre 858-janvier 859)<sup>2</sup>.

1. Voy. les plaintes du concile de Savonnières dans Mansi, t. XV, p. 534-537. — Sur Robert, ses partisans et ses alliés pendant cette période, voy. Kalckstein, *Robert der Tapfere*, p. 65 et 146-152.

2. *Ann. Bert.*, p. 51 : « 859. Dani loca ultra Scaldem populantur. Vulgus promiscuum inter Sequanam et Ligerim inter se conjurans adversus Danos in Sequana consistentes fortiter resistit; sed quia incaute sumpta est eorum conjuratio a potentioribus nostris facile interficiuntur. » — Ce passage a donné lieu à une interprétation bien singulière. On en a tiré la conclusion que les paysans (le *vulgus promiscuum*) d'entre Seine et Loire avaient été écrasés, non par les Danois, mais par l'aristocratie laïque, effrayée de voir le menu peuple s'armer et prendre l'initiative d'une résistance, fût-ce contre l'ennemi. Cette vue, absurde parce qu'elle reporte au IX<sup>e</sup> siècle des préoccupations qui ne commencèrent à se manifester qu'à la fin du XI<sup>e</sup>, se trouve chez un grand nombre d'auteurs de France et d'Allemagne, non seulement chez des vulgarisateurs ou des fantaisistes (Gfrörer, t. I, p. 281 et suiv.; cf. les critiques de Wenck, p. 468), mais chez des érudits de marque, comme Dümmler (2<sup>e</sup> éd., t. I, p. 447), Steenstrup (t. II, p. 169), Hartwig, *Gildenwesen* (dans *Forschungen*, t. I, p. 133, 138, 140), Krause (*Chron. Nortmannorum*, p. 254, note 5), Kalckstein (*Robert der Tapfere*, p. 63) [Vogel, *Die Normannen*, 166-167]. — Il n'est pourtant pas difficile de voir que *nostris* doit être corrigé en *nostrî*. L'ablatif pluriel *potentioribus* a entraîné chez le scribe, ou même l'auteur, l'adjonction d'une *s*. Nous avons affaire à une faute par attraction, cas bien connu des philologues. Les *Annales Bertiniani* nous en offrent un peu plus loin un autre exemple (année 863, p. 62) : « Karolus rex... Liutardum Papiæ episcopum... et Nantharium comitem de parte Hlotharii nepotis sui accipit pro pace petentibus. » Il faut naturellement *petentes*, mais sous l'influence de l'ablatif *pro pace*, l'auteur a changé inconsciemment l'accusatif pluriel (*petentes*) en ablatif pluriel (*petentibus*). La faute est de même nature que la précédente, et plus grossière. Au surplus, avec *nostris*, la phrase est d'une incorrection grammaticale qui la rend incompréhensible. En effet, les paysans auraient été tués par « les nôtres plus puissants », c'est-à-dire par les seigneurs parmi lesquels se compte l'auteur, puisqu'il dit « les nôtres » ! Mais *potentior* n'apparaît nulle part comme l'équivalent de *senior*; on trouve, à l'époque mérovingienne surtout, *vir potens*; il eût fallu, en ce cas, *viris potentibus* : le comparatif *potentiores* sans l'appui d'un substantif, et dans le sens qu'on veut lui donner, est de tous points inadmissible. En réalité, par *nostrî* Prudence entend les chrétiens, par opposition aux Danois païens. C'est ce que

Sur la rive droite, les Danois de la Seine s'avancèrent plus loin qu'ils n'étaient encore allés. D'abord, ils renouvelèrent sur Beauvais le coup de 851<sup>1</sup>. On ne sait si la ville fut capturée<sup>2</sup>, mais l'évêque Ermenfroi, revenant du concile de Savonnières près Toul, fut surpris dans un village et mis à mort (25 juin 859). Deux mois plus tard, les Danois surprenaient Noyon dans une attaque de nuit; la cité fut dévastée, l'évêque Immon, ses clercs, les chevaliers urbains furent emmenés prisonniers et massacrés en route<sup>3</sup>.

prouve un passage de l'année 851, où il raconte (p. 41) l'incendie de la ville de Beauvais par les Danois et la défaite de ces derniers à leur retour : « Qua incensa, cum redirent, a nostris intercepti et aliqua ex parte profligati sunt (Dani). » La leçon *nostris* me paraît donc s'imposer sans réserve. — Je m'aperçois et me félicite que M. Jules Lair (*les Normands dans l'île d'Oscellus*) ait compris déjà : « Ils périrent sous des forces supérieures, » mais il ne corrige pas le texte, seul moyen pourtant de justifier sa traduction. Celle-ci n'est pas d'ailleurs très exacte, « forces supérieures » implique une supériorité numérique que les Normands ne possédaient pas. S'ils étaient supérieurs aux vilains, c'était par l'armement et la science militaire.

1. *Ann. Bert.*, p. 41.

2. Une lettre d'Hincmar fut adressée à Charles le Chauve « de militaris rei dispositione pro solvenda Belvacensis urbis obsidione » (Flodoard, *Hist. eccl. Remi.*, l. IV, c. 18). — Malheureusement, on ne peut dater cette lettre, dont il ne reste qu'une insignifiante analyse. Schrörs (p. 565, note 25) hésite entre les années 851 et 859. J'inclinerais vers cette dernière, parce que la prise de Beauvais de 851 fut le résultat d'un coup de surprise, et aussi parce que l'intervention d'Hincmar se comprend mieux en 859 : Ermenfroi ayant disparu, il se croit, en qualité de métropolitain, tenu de veiller au salut d'une des églises suffragantes de Reims.

3. *Ann. Bert.*, p. 52 : « Hi (Dani) vero qui in Sequana morantur Noviomum civitatem noctu adgressi, Immonem episcopum cum aliis nobilibus, tam clericis quam laicis, capiunt, vastataque civitate, secum abducunt atque in itinere interficiunt. Qui etiam ante duos menses Ermenfridum Belvagorum in quadam villa interfecerant, sed et anno praeterito Baltfridum Baiocassium episcopum necaverant. » Ce passage a été fortement critiqué depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Mabillon (*Annales Benedictini*, t. III, p. 75), puis dom Bouquet (*Hist. de Fr.*, t. VII, p. 75, note d) ont fait remarquer que les souscriptions de ces deux évêques figurent au bas des actes du concile du Tusey, près Toul, du 22 octobre 860. Mais le texte du ms. de Laon d'après lequel Sirmond (*Concil. Galliae*, t. III, p. 163) a fait son édition, reproduite depuis lors, est certainement défectueux. On y trouve, en effet, à la fin, le nom d'Abbon, évêque d'Auxerre, alors que le nom de Chrétien, son successeur, se lit, et très justement, au début. Abbon, qui prit part aux synodes de Metz et de Savonnières des 28 mai et 14 juin 859 (*Capitularia*, éd. Krause, t. II, p. 442 et 450), mourut un 3 décembre (*Gesta pontif. Autissiodor.*, dans Duru, *Bibl. hist. de l'Yonne*, t. I, p. 351); comme Chrétien, son successeur, figure au nombre des négociateurs du traité



Ces épisodes furent la répétition tragique des attaques sur Saint-Denis et Saint-Germain-des-Prés de l'année précé-

de Coblenz du 1<sup>er</sup>-7 juin 860 (Krause, t. II, p. 154, note 11), Abbon mourut certainement le 3 décembre 859. Son nom dans les actes de Tusey est donc le résultat d'une méprise. Et il en est de même de ceux d'Immon et d'Ermenfroi. Je dois même ajouter que la liste d'évêques du ms. de Laon, fort longue (elle comprend cinquante-sept noms), me semble avoir été établie d'une manière fantaisiste et suspecte. Un diplôme synodal du même concile en faveur de l'abbaye de Saint-Martin de Tours est signé seulement de trente et un noms d'évêques, parmi lesquels on compte Chrétien d'Auxerre et Raineaume, évêque de Noyon-Tournai : les noms d'Abbon, d'Ermenfroi, d'Immon n'y paraissent pas. Voy. Labbe, *Miscell. curiosa*, p. 464; Hardouin, *Concilia*, t. V, p. 511, 538. Les souscriptions de ce ms. de Laon ont été falsifiées à dessein par Hincmar de Laon. Dans son *Libellus expostulationis adversum Hincmarum Laudunensem episcopum*, c. 18 (Migne, t. CXXVI, col. 590), Hincmar de Reims fait observer que son neveu lui a adressé le 18 août 870 une *schedula*, soi-disant émanée du synode de Tusey, qui renfermait des particularités singulières, telles que des noms d'évêques qui n'assistèrent point à ce concile, et les signatures d'Abbon d'Auxerre et d'Immon de Noyon écrites *au-dessous* de celles de leurs successeurs, Chrétien et Raineaume, enfin la signature d'Hincmar de Reims lui-même, qui assista au concile, mais ne signa pas la prétendue *schedula*. — Au surplus, Prudence rapporte que Baufroy, évêque de Bayeux, périt, victime des mêmes pirates, l'année qui précéda la mort des évêques de Noyon et de Beauvais; or, nous avons vu que le siège de Bayeux était vacant, en effet, au moins dès l'automne de 859 (plus haut, p. 18, note 4). Il faut donc adopter pour la mort d'Immon et d'Ermenfroi l'année 859 et rejeter 860, à plus forte raison 861 proposée par M. Labande (*Hist. de Beauvais*, p. 7), et 862 avancée par M. Lair (dans son édition de Dudon de Saint-Quentin, p. 321). Mais en quel mois de 859 périrent ces évêques? Prudence parle de la mort d'Immon en même temps qu'il raconte l'invasion de Weland dans la Somme, laquelle, nous le verrons plus loin (p. 38, note 3), se place à la fin d'août ou en septembre. Mais, à elle seule, cette coïncidence ne suffit pas. Nous avons dit, en effet, à plus d'une reprise que Prudence ne s'astreint pas toujours à une suite chronologique régulière dans l'intérieur de chaque année. Une remarque semblerait trancher la question. Les noms des deux évêques figurent dans les actes du concile de Savonnières du 14 juin 859, non seulement parmi les signataires (Krause, t. II, p. 450), mais dans l'adresse de la lettre synodale à Ganelon (A. Duchesne, *Script.*, t. II, p. 437; Sirmond, t. III, p. 145). Les évêques auraient donc péri après le 14 juin. Précisément, un obituaire de la cathédrale de Beauvais, conservé aujourd'hui dans une collection particulière, celle de M. de Troussures, en Beauvaisis, mais consulté par plusieurs érudits du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Sainte-Marthe (*Gallia christ.*, t. IX, p. 698), Danse, Borel et Bucquet (Labande, *op. cit.*, p. 7, note 7), G. Hermant, *Hist. ecclés. et civile de Beauvais* (Bibl. nat., ms. fr. 8579, p. 311), etc., met au 25 juin (« VII kal. julii ») la date de mort de l'évêque Ermenfroi. Un ancien obituaire rémois, dont André Duchesne a fait des extraits (Bibl. nat., coll. Duchesne, t. LXXIV, fol. 28), porte au 20 juillet : *Ermenfredus Belvacensis episcopus*, ce qui est sans doute moins exact. Quoi qu'il en soit, Immon de Noyon ayant été tué deux mois plus tard, son obit se placerait vers la fin

dente<sup>1</sup>. Ces coups de mains prouvent sans doute plutôt l'audace des Normands de la Seine que leur nombre, et le massacre des

d'août. Tout concorderait. Malheureusement, l'obit d'Immon, donné au XI<sup>e</sup> siècle par Dudon, porte : « Emmo Noviomacensis episcopus, cum suis diaconibus, iv kal. maii, heu, proli dolor, est peremptus omnisque gens desolata ad naves ducta est captiva » (éd. Lair, p. 131). Ainsi, pour Dudon, Immon est mort on 28 avril et il a péri en compagnie de ses diacres (tel Frobaud de Chartres deux ans auparavant), et la population a été entraînée captive vers les vaisseaux des pirates, tous renseignements qui concordent avec ceux de Prudence. Le témoignage de Dudon tire une importance toute particulière du fait que l'auteur était doyen du chapitre de Saint-Quentin. Cette collégiale, non seulement ressortissait du diocèse de Noyon, mais était considérée comme le second siège de l'évêché. Le doyen Dudon a toute sa vie célébré l'office d'Immon que l'église vermandisienne considérait comme martyr (voy. Abel Lefranc, *Hist. de Noyon*, p. 15, note 1). C'est avec l'incendie de l'abbaye de Saint-Denis (cf. p. suiv., note 1) le premier événement historique qu'il rapporte. On pourrait tenter de concilier les choses en disant que Prudence s'est embrouillé : la mort d'Immon (28 avril) a eu lieu deux mois avant et non après celle d'Ermenfroï (25 juin). Mais, outre que l'on ne peut admettre que les Normands de la Seine aient d'abord dirigé leur expédition contre Noyon, beaucoup plus éloigné que Beauvais de leur base d'opération, la mention d'Immon au concile de Savonnières du 14 juin s'oppose à cette tentative de conciliation. Il faut se résigner à avouer qu'on ne comprend pas la date que donne Dudon, et malheureusement aucun obituaire noyonnais ne peut, que je sache, nous tirer d'embarras. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Cl. Sezille qui, dans ses *Nouvelles Archives de l'église de Noyon*, conteste qu'Immon ait jamais été l'objet d'un culte, fait observer que son nom ne se rencontre dans aucun martyrologe ou calendrier (obituaire) des églises de Noyon, de Tournai ou autres (Bibl. nat., ms. fr. 12030, p. 76). — Selon Dudon, la collégiale de Saint-Quentin et les abbayes de Saint-Éloi de Noyon et de Saint-Médard de Soissons auraient été incendiées, ainsi que Saint-Denis et Sainte-Geneviève de Paris, à l'époque qui vit la mort d'Immon. Le renseignement sur Saint-Denis étant suspect (voy. p. suiv., note 1), les deux autres le semblent également. En ce qui concerne Saint-Quentin et Saint-Médard, il est même certain que les pirates ne se sont pas avancés jusque-là en 859. Quant à Sainte-Geneviève, c'est en 857 qu'elle périt dans les flammes (voy. plus haut, p. 11). — Adrevald parle brièvement de la prise de Beauvais (celle de 852 sans doute) et de celle de Noyon : « Quid proinde Bellovacus, quid Noviomagum et ipsae quondam Galliarum praestantissimae urbes, nonne et ipsae irruptionibus Nortmannicis atque hostili gladio conciderent ! » (*Miracles de saint Benoît*, éd. de Certain, p. 73). — Ermentier ne parle que de Beauvais : « Parisiorum perinde, Belvacensium atque Melduorum capiunt civitates » (*Translatio sancti Filiberti*, lib. II, præf.). — Le cap. I du capitulaire de Pitres de juin 861 (Krause, t. II, p. 305) fait allusion à la captivité et au massacre de nobles personnages, dont des évêques. Il s'agit d'Ermenfroï, d'Immon, de Baufroy, de Frobaud. Les deux premières victimes portaient le même nom, car *Immo* est l'hypocoristique d'*Irminfridus*. Voy. Stark, *Die Kosenamen*, dans *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, t. LII, p. 280.

1. Voy. plus haut, p. 19-22.

prisonniers dont on pouvait tirer une riche rançon indique que les assaillants craignirent d'être surpris par les Francs pendant qu'ils revenaient sur la Seine. Néanmoins, les moines de Saint-Denis qui, chose étrange, avaient continué à demeurer dans leur abbaye<sup>1</sup>, finirent par prendre peur et se réfugièrent sur un de leurs domaines, à Nogent-sur-Seine en Morvois<sup>2</sup>, emportant les corps de leurs saints patrons, Denis, Rustique et Eleuthère (21 septembre 859)<sup>3</sup>.

## II.

## LES NORMANDS DE LA SOMME. — WELAND.

Pendant que les bassins de la Loire et de la Seine étaient mis à feu et à sang par les Danois, la contrée située entre la Somme et l'Escaut, bien que plus exposée, semble-t-il, aux attaques des pirates, avait en réalité fort peu souffert de leurs incursions. C'est que, depuis le règne de Louis le Pieux, la Frise, plus proche de leur pays, était l'objet des convoitises des Scandinaves.

1. La chose ne peut s'expliquer qu'en admettant que, en rachetant l'abbé Louis en 858 (voy. plus haut, p. 19-20), les moines avaient stipulé que les pirates n'inquiéteraient plus leur monastère. Dudon (p. 131) semble faire l'incendie de Saint-Denis contemporain de la mort d'Immon : « Agonothetae Christi Dionysii monasterium, Vulcano superante, est favillatum. Emmo Noviomacensis episcopus, etc. » C'est certainement une erreur. Saint-Denis ne fut pas incendié avant le siège de Paris de 885-886, si même il le fut alors, ce dont il n'y a pas de preuve. Voy. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 99. Si l'abbaye la plus célèbre du royaume avec Saint-Martin-de-Tours eût été incendiée en 859 ou dans l'année suivante, Prudence, qui mentionne la ruine de Saint-Germain-des-Prés en 861, n'eût pas manqué d'en parler.

2. Le *pagus Mauripensis* se retrouve dans le doyenné de Pont-sur-Seine (Aube, arr. de Nogent-sur-Seine). Voy. Longnon, *Atlas*, p. 111.

3. *Ann. Bert.*, p. 52 : « Ossa beatorum martyrum Dyonisii, Rustici et Eleutherii, metu eorundem (Sequanensium) Danorum, in pagum Mauripensem, in villam sui juris, Novientem, devecta sunt, atque xi kalendas octobris in loculis diligenter conlocata. » L'exil menaçant de durer longtemps, Charles le Chauve affecta spécialement aux moines comme lieu de refuge le domaine de Marnay en Morvois (Aube, arr. et cant. de Nogent-sur-Seine) pour y bâtir une abbaye. Voy. *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 558, et Tardif, n° 171. L'acte est fausement daté du 31 août 859 : il faut entendre 860, en donnant la préférence à l'an du règne sur l'indiction. — La donation de Marnay fut confirmée par un diplôme synodal des pères du concile de Pitres le 25 juin 862 (voy. Tardif, n° 179). Les moines y sont dits « diuturna Nortmannorum incursione vexatos ». Marnay,

Il était impossible, néanmoins, que cette région demeurât absolument indemne. En 842, Quentowic, à l'embouchure de la Canche<sup>1</sup>, avait été dévasté par une flotte dont le but était d'ailleurs l'Angleterre<sup>2</sup>. En 845, Ragnar, revenant de Paris, avait pillé les côtes de la Manche; mais il n'avait fait que passer, et l'alerte avait été de courte durée<sup>3</sup>. En 850 un groupe détaché de l'armée de Roric, qui envahissait la Frise par le Wahal, avait pillé la Flandre, le Mempisc, le Ternois et peut-être le Boulonnais<sup>4</sup>. L'année suivante, une armée, commandée sans doute par le même Roric, remonta l'Escaut jusqu'à Gand et brûla le monastère de Saint-Bavon. Elle ne poussa pas plus haut et se rembarqua pour aller dévaster la Seine<sup>5</sup>. De même, à l'automne de 852, Godfried, fils d'Harold, quittant la Frise, dévasta « les pays voisins de l'Escaut<sup>6</sup> ». Le 2 juillet 852, les moines de Saint-Vaast d'Arras éprouvèrent une alerte, mais onze mois après ils rentraient pleinement rassurés<sup>7</sup>; et le pays demeura tranquille jusqu'à la fin de 858, au point que les moines de Saint-Wandrille fuyant les Normands de la Seine vinrent se réfugier d'abord à Bloville, entre l'Authie et la Canche, puis à Quentowic et à Boulogne<sup>8</sup>.

« locus refugii, » figure dans le lot des religieux dans le grand diplôme de partage des biens de Saint-Denis entre l'abbé et les moines en date du 19 septembre 862 (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 577; Tardif, n° 186), diplôme confirmé aussitôt par le concile de Soissons (Tardif, n° 187). Le roi, qui avait un attachement tout particulier à l'abbaye de Saint-Denis, la dédommagea pendant cette période calamiteuse en lui prodiguant les diplômes, « vu ses grands besoins en présence des ravages des ennemis du nom chrétien. » *Voy. Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 561, 565, 567, 568, 571, 582, 589; Tardif, n° 173, 174, 175, 177, 180, 181, 182, 183, 184, 191, 192, 196.

1. Sur Quentowic, voy. Louis Cousin, *Nouveaux éclaircissements sur l'emplacement de Quentowic* dans les *Mémoires de la Société dunkerquoise*, t. XIV (1862-64), p. 430-509.

2. Nithard, l. IV, c. 3; *Ann. Bert.*, p. 28; *Chron. saxonne*, éd. Plummer, t. II, p. 76; *Annales de Saint-Néot* dans l'éd. d'Asser par Stevenson, p. 131. Cf. Dümmler, t. II, p. 197, note 2.

3. *Voy. Ann. Bert.*, p. 33. On montrera ailleurs que l'hypothèse de L. Levilain (*Lettres de Loup de Ferrières*, p. 85-92), qui fait détruire, en 845, par les Normands la celle de Saint-Josse, près de Quentowic, est tout à fait inadmissible.

4. *Voy. Ann. Bert.*, p. 38; *Chronicon Fontanellense* dans *Hist. de Fr.*, t. VII, p. 42.

5. *Voy. Ann. Bert.*, p. 41.

6. *Voy. Ann. Bert.*, p. 42; *Chronicon Fontanellense*, *ibid.*, p. 43.

7. *Voy. Mirac. S. Vedasti* dans *Mon. Germ., Script.*, t. XV, p. 400.

8. *Voy.* l'article (à paraître) sur la *Destruction de Saint-Wandrille*.

Mais, en 859, la situation changea. Au début de l'année, une bande ravagea le « pays au delà de l'Escaut », c'est-à-dire le Brabant<sup>1</sup>, et, quelques mois plus tard, le Betuwe, entre les deux branches du Rhin, était mis à feu et à sang, sans doute par la même bande<sup>2</sup>. Les sujets de Lothaire ne furent bientôt plus les seuls à souffrir de ces agressions. Vers la fin de l'été ou l'automne<sup>3</sup>, une armée, commandée par Weland, débarqua, cette fois, à l'embouchure de la Somme, qui ne les avait point encore vus. Le monastère de Saint-Valery fut pillé et brûlé; les moines de Saint-Riquier s'enfuirent épouvantés à *Podervais*, peut-être du côté d'Encre<sup>4</sup>; mais les pirates les serraient de près, car ils s'avancèrent jusqu'à Amiens en dévastant tout sur leur passage, s'emparèrent de la cité et l'incendièrent<sup>5</sup>. Au même moment, les

1. *Ann. Bert.*, p. 51 : « 859. Dani loca ultra Scaldem populantur. » Par rapport à Prudence, évêque de Troyes, l'outre-Escaut ne peut être, semble-t-il, que la rive droite, le Brabant.

2. Voy. ci-dessous, note 5.

3. Prudence rapporte le débarquement des Normands après la mention de phénomènes célestes arrivés en août, septembre et octobre, avant le récit de la translation des reliques de saint Denis à Nogent-sur-Seine le 21 septembre 859. On pourrait donc dater de septembre-octobre l'arrivée de Weland. Mais il ne faut pas se laisser de répéter que, dans la partie des *Annales Bertiniani* rédigée par Prudence, l'annaliste ne s'astreint pas à l'intérieur de chaque année à un ordre chronologique rigoureux. Parfois oui, mais aussi parfois non. Ici cependant on ne risquerait pas de se tromper trop, car nous avons un certain contrôle grâce aux *Miracles de saint Riquier*. Ils signalent l'arrivée des Normands l'an de l'incarnation 859, 8<sup>e</sup> indiction. La 8<sup>e</sup> indiction commence en 859 le 1<sup>er</sup> septembre : l'invasion de Weland serait donc postérieure au 31 août. Toutefois, les erreurs dans le calcul de l'indiction sont si fréquentes que je n'oserais m'appuyer sur une base aussi fragile. Mais le même texte rapporte que les moines sont demeurés en exil environ six mois (« cum fere perageret bis trinos solaris girus menses in istius saevissime miseriae tempore ») avant qu'une vision les avertit de retourner à Saint-Riquier, la nuit du dimanche de la Septuagésime, c'est-à-dire le 10 février 860. Leur fuite et, par suite, l'arrivée de Weland à l'embouchure de la Somme, se place vers la fin d'août ou le début de septembre 859. L'éditeur des *Mon. Germ.* date en marge la fuite des moines « circa novembr. » ; il aura lu par mégarde « trinos ... menses » au lieu de « bis trinos ... menses ».

4. Encre, aujourd'hui Albert (Somme, arr. de Péronne), appartenait à l'abbaye. Le mystérieux *Podervais* est peut-être Saint-Gervais, près de cette localité, où les moines se réfugièrent lors d'une autre alerte, voy. *Miracula sancti Richarii*, l. II, c. 12 (Mabillon, *Acta*, saec. II, p. 225).

5. *Ann. Bert.*, p. 52 : « Dani noviter advenientes monasterium Sancti Walrici et Samarobrivam, Ambianorum civitatem, aliaque circumquaque loca rapinis et incendiis vastant. Alii quoque eorum insulam Reni Patavum simili furore invadunt. Hi vero qui in Sequana morantur Noviomum civitatem noctu

etc. » — *Miracula sancti Richarii*, l. II, c. 1 : « Anno incarnationis dominicae D CCC LIX, indictione VIII, depopulata est dira clades non minimam Franciae partem. Nam mare eo tempore, quamvis sub quibusdam assidue obscuris significationibus illud minime cessat exercere, nudum suum suis attendit vicinis affectum. Ea enim tempestate alumnos proprios quos sui tabo nutrierat fellicis, velut parturiendo evomit... Nam tempore supradicto dira Danorum manus late maris aequora contexit suis de navibus, adeo ut fere silvestre putaretur malis sursum porrectis; quorum popularitate monasteria destructa, civitates dissipatae, villae radicibus corruerunt et, quod nequius est, quod nequius est, quod nequius est, minus popularium quam servientium Deo multitudo turpibus traditur canibus. Et ipsos partim trucidant, partim praedae dirigunt suarum navium, partim etiam trucibus necant flammis. Qua pestilentia contigit absolvi et monasterium Sancti Richarii. Nam monachi qui ibi theoricæ subtile arripuerunt iter, dispersi sunt velut oves praesentia torvi lupi; qui huc illacque diffugiendo diversas suarum viarum calamitates perpessi sunt. At novissime adepti sunt habitationis locum in territorio cujusdam Deo devotæ feminae beneficio nomine Engilradae optinende vocabulum Podervais, ibique, supradictæ feminae largitione, non paucos duxere dies. Et cum fere perageret bis trinos solaris girus menses in istius saevissime miseriae tempore, recordatus est Dominus per intercessionem sui militis suorum in magna angustia positorum servorum. Nam quadam nocte dominica, qua tunc a fidelibus septuagesimus colebatur, istius modi declaratum est. Erat quaedam anus in supradicta villa, quae elemosinis antedictæ feminae pascebatur, quae talem se retulit visionem vidisse. Cum enim se, ait, silenti dedisset quieti, nocte eadem astitit ei quidam veneranda canitie senex, vestibus indutus candidis velut nix, ferens in manibus aureum baculum. Quam cum ipso pulsando interrogavit ubi Centulenses monachi fuissent. At illa quamvis per visum, ut postea retulit, timebat aliquem speculatorem Danorum fuisse et omnino se negavit scire. Cui ille secunda vice : « Noli timere, ait, sed indica mihi ubi sunt. » Et illa respondit : « Confiteor me nunc minime scire illorum conventum ob malignorum timorem Danorum quos hac illacque discurrendo fugiunt, sed tamen quam saepissime hac soliti sunt ad moenia meae dominae convenire cujus elemosinis alor. » Cui ille subjungendo : « Vade, ait, et dic servis meis : nolite timere! Ego protegam et custodiam nec amplius patiemini isto tempore malorum insidias Danorum et loci mei defensor extiti ab omnibus ingruentibus pressuris. Nam ex eo tempore, quo vos illinc existis, ego remansi et custodivi ab omnibus adversis. Vosque cito revertemini ad pristinum vestrum locum. » Illa autem retulit quibusdam fratribus tam felicem visionem. Quae cum ad aures plurimorum pervenisset, repleti sunt inenarrabili jocunditate, gratiarum Deo laudes offerentes, qui suorum semper servorum in angustia positorum recordari dignatus est per sancti sui intercessionem. Quam visionem rei exitus probavit. Nam postea nec adeo saevit malitia Danorum, nec fratres Centulenses pavore eorum diversas mansionum sedes mutaverunt, sed, parvo tempore transacto, suo se mari dederunt discedentes. O quam clemens existit beatus Richarius erga suos, qui dum adversa patiuntur, adesse eis dignatur benignus consolator! Cujus intercessionibus claustra sui monasterii custodita sunt, servi sui famulatus protecti, eminens insidiae Danorum fugatae... » (*Mon. Germ., Script.*, t. XV, II, p. 917-918). L'abbé Hénocque (*Histoire de l'abbaye et de la ville de Saint-Riquier*, t. I, p. 244) met le dimanche de la Septuagésime de 860 le 22 janvier, ce qui est une erreur : il faut lire 10 février.

Normands de la Seine, comme on vient de le voir<sup>1</sup>, poussaient leurs incursions jusqu'à Beauvais et même jusqu'à Noyon. C'était toute la *Francia* entre la Seine, la Manche, l'Escaut qui était menacée. Et, pas plus que les Normands de la Seine, ceux de la Somme ne songeaient à rembarquer. Ils passèrent l'hiver en France, sans doute dans une île de la Somme<sup>2</sup>.

La situation de Charles le Chauve eût été singulièrement critique si les pirates de la Seine et ceux de la Somme se fussent entendus. Le roi, abandonné par ses vassaux, n'avait à sa disposition que des contingents insuffisants et les bonnes relations n'étaient pas rétablies entre lui et Louis le Germanique, bien qu'il y eût eu une entrevue entre les deux frères dans une île du Rhin située entre Andernach et Coblenz<sup>3</sup>.

Pendant que les Danois de la Somme se livraient à leurs dévastations, le roi était par monts et par vaux. Nous le voyons sur la Loire en septembre, peut-être pour ramener à son parti quelques grands de Neustrie<sup>4</sup>, en octobre dans l'est pour se rencontrer à Bâle avec son frère<sup>5</sup>. Ces voyages occupèrent Charles le Chauve après la tenue du concile de Savonnières en juin et l'entrevue d'An-

1. Voy. p. 33.

2. A vrai dire, ceci est une hypothèse, et Depping (p. 155 et 509) a tort d'en parler comme d'une chose sûre en renvoyant aux *Ann. Bert.*, qui n'en disent rien.

3. Si le concile auquel Charles porta sa plainte contre Ganelon se tenait à Savonnières, près de Toul, le roi habitait une autre localité près de Toul, Tusey, où nous le voyons délivrer des diplômes les 14 et 17 juin (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 553, 555). D'autres actes (*Ibid.*, p. 556, 557-558; *Hist. de Languedoc*, t. II, *Preuves*, p. 308, 311) le montrent à Attigny les 20 et 30 juin, actes dont la date se rapporte à coup sûr à 859, quoique M. Parisot (p. 132, note 5) paraisse en douter un peu. Il en faut conclure, avec M. Calmette (p. 68), qu'au lieu de se rendre directement de Toul sur le Rhin, Charles est rentré dans ses États, où il a fait un court séjour. C'est seulement en juillet que put avoir lieu l'entrevue, inutile, d'Andernach.

4. Deux diplômes en faveur de Saint-Germain d'Auxerre sont datés de Meung-sur-Loire, 11 septembre. Voy. dans *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 559, et Quantin, *Cartul. de l'Yonne*, t. I, p. 70, 72. — Un autre, inédit, pour Saint-Mesmin, certainement refait, est daté d'Orléans, 13 septembre.

5. Les trois rois Charles, Louis, Lothaire II devaient se rencontrer à Bâle le 25 octobre (*Ann. Bert.*, p. 52). Louis fut fidèle au rendez-vous, mais Charles, apprenant que Lothaire ne pourrait être présent, rebroussa chemin (*Ibid.*). Il est certain cependant que Charles s'avança assez loin, car, le 13 octobre, on le voit à Tusey, près de Toul, où il donne un diplôme à l'église d'Autun (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 560).

dernach de juillet<sup>1</sup>. Ce fut seulement à la fin de l'hiver, qui fut très rigoureux et qui, sans doute, suspendit les opérations militaires<sup>2</sup>, que le roi put songer à prendre un parti vis-à-vis des pirates. Toujours sans armée, il eut recours à la diplomatie et profita des jalousies et des haines qui existaient entre les vikings. Lui aussi voulut faire de l'ordre avec le désordre. Les Danois de la Somme lui ayant offert d'expulser ou d'exterminer leurs congénères de la Seine s'il leur versait 3,000 livres d'argent au poids, le roi accepta<sup>3</sup>. Il fit, vers février 860<sup>4</sup>, dresser l'inventaire des biens et ressources de la *Francia*<sup>5</sup>. Mais, soit que la population résistât, soit que le pays fût trop épuisé, le tribut ne put être perçu au printemps. Weland et ses bandes se montrèrent de bonne composition. Ils acceptèrent un délai, prirent des otages, et passèrent en Angleterre au mois d'avril<sup>6</sup>.

1. Charles était de retour en France au plus tard vers le début d'août. On le voit le 12 à Quierzy-sur-Oise donner deux diplômes à l'église de Châlons. Voy. *Cartul. de l'église de Châlons*, publ. p. Pélicier, p. 13 et 16. — Le diplôme donné à Compiègne le 31 août 859, selon Tardif (n° 171), est, en réalité, de 860. Voy. plus haut, p. 36, note 3.

2. *Ann. Bert.*, p. 53 : « 860. Hiems diutina et continuis nivibus ac gelu dira, a mense videlicet novembri usque ad aprillem. »

3. Selon Prudence, l'initiative vint des Danois. Mais, comme l'annaliste blâme ce traité, il est possible qu'il essaye d'en attribuer la responsabilité aux envahisseurs et à dégager le roi.

4. Il y eut certainement un armistice avant le printemps. L'auteur des *Miracles de saint Riquier* attribue à une influence surnaturelle le retour des moines en leur abbaye dès février et le fait qu'ils n'y sont point inquiétés par les païens, lesquels « parvo tempore transacto suo se mari dederunt discedentes ». Serait-ce faire preuve d'un rationalisme exagéré que d'attribuer cette accalmie aux négociations du roi avec Weland? — Il faut remarquer, en outre, qu'à leur retour les moines trouvèrent les bâtiments intacts et leurs serfs tranquilles. Saint Riquier en personne avait veillé à tout, et peut-être aussi l'abbé-laïque du monastère, Raoul, oncle du roi et alors tout-puissant à la cour.

5. *Ann. Bert.*, p. 53 : « Karlus rex inani Danorum in Somna consistentium pollicitatione plectus, exactionem de thesauris ecclesiarum et omnibus mansis ac negociatoribus etiam paupertinis, ita ut etiam domus eorum et omnia utensilia adpreciarentur et inde statutus census exigeretur, fieri jubet. Nam idem Dani promiserant ut si eis tria milia librarum argenti pondere examinato tribueret, se adversus eos Danos qui in Sequana versabantur ituros eosque inde aut expulsuros aut interfecturos. »

6. *Ibid.* : « Dani in Somna consistentes, cum eis non daretur supradictus census, receptis obsidibus, ad Anglossaxones navigant. A quibus profligati atque repulsi, alias partes petunt. » (*Miracula sancti Richarii*, l. II, c. 1; cf. p. 38, note 5). Le passage de Prudence vient après la mention de deux phénomènes célestes arrivés les 4 et 6 avril, avant le récit de l'entrevue de Coblençe

Charles, après le départ de la flotte de Weland, n'eut rien de plus pressé que de courir à Coblenz se rencontrer avec son frère et son neveu (1<sup>er</sup>-7 juin<sup>1</sup>). Au moment même où les trois rois renouvelaient les pactes de Verdun, de Yütz, de Meerssen, une nouvelle bande de pirates dévastait le royaume de Charles.

Elle débarqua vers le milieu ou la fin de mai, cette fois sur la mer du Nord, à l'embouchure de l'Yser<sup>2</sup>. Ce qui tentait sa convoitise, c'était surtout Saint-Bertin, la plus riche abbaye du nord de la *Francia*, et sa sœur jumelle Saint-Omer. Ils marchèrent droit sur le double monastère de *Sithiu* en cheminant de nuit et sans se livrer à leurs excès habituels de peur de trahir leur approche<sup>3</sup>. Leur dessein était de surprendre les religieux occupés aux préparatifs de la Pentecôte. Les pirates arrivèrent la veille de la grande fête religieuse, le 1<sup>er</sup> juin 860<sup>4</sup>. En dépit de leurs précautions, les moines avaient été avertis et s'étaient enfuis<sup>5</sup>, à l'exception de quatre d'entre eux qui préférèrent demeurer et subir le martyre. Ces malheureux furent, en effet, torturés par les Danois, et un seul survécut aux mauvais traitements<sup>6</sup>. L'ha-

du 1<sup>er</sup> mai. On peut admettre que Prudence suit ici l'ordre chronologique, car sa narration du traité de Charles avec les Normands est coupée en deux par cette mention des phénomènes célestes. Ajoutons que la rigueur de l'hiver 859-860, qui dura jusqu'en avril précisément (voy. p. précéd., note 2), dut empêcher les Normands de rembarquer avant l'arrivée du printemps.

1. Voy. Calmette, *la Diplomatie carolingienne*, p. 65.

2. Un golfe, comblé depuis par les alluvions de l'Yser, creusait la côte, si bien que Saint-Omer et Saint-Bertin étaient tout près de la mer. Voy. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. I, p. 392, et Longnon, *Atlas*, pl. II : *Gaule romaine*. Nieupoort (Belgique, Flandre occidentale) représente à peu près l'emplacement où débarquèrent les Danois.

3. Le texte (voy. note 6) porte : « Incendiis quoque ac caedibus illius ergo indulgentes ut ad famosissimum locum ... furtim properarent. » Il est évident qu'il faut remplacer *indulgentes* par *abstinentes*, ou bien croire que l'auteur a employé le premier de ces mots sans connaître sa vraie signification.

4. On a vu plus haut (p. 19) qu'en 858 les pirates de la Seine étaient partis d'Oscellus le vendredi saint pour surprendre les monastères de Saint-Denis et Saint-Germain le matin de Pâques. En 860, la Pentecôte tombe le 2 juin. — La « deuxième heure » correspond à 7 ou à 10 heures du matin, selon que « nones » est midi ou 3 heures de l'après-midi, usage qui variait selon les régions.

5. M. Giry (*Histoire de la ville de Saint-Omer*, p. 15) suppose qu'ils s'étaient réfugiés sur la hauteur où était Saint-Omer. J'en doute fort. Saint-Omer, qui ne fut fortifié que trente ans plus tard, n'offrait aucune sécurité : les moines se sauvèrent, on ne sait où, mais beaucoup plus loin.

6. *Miracula sancti Bertini*, l. II, cap. 1 : « ... Temporibus divae memoriae

giographe raconte un trait de mœurs qui frappa les Francs. Les Danois, ayant entassé sous l'autel de Saint-Bertin les richesses qu'ils avaient ravies, se précipitèrent hors de l'église en se bousculant. Un certain nombre s'était caché dans l'édifice : ils se jetèrent sur l'argent. Les chefs, qui étaient sortis les premiers, en furent informés. Ils convoquèrent à son de trompe, dans l'espace qui séparait les deux monastères<sup>1</sup>, ceux de leurs compagnons qui n'avaient point quitté l'église. Les voleurs, traduits devant ce tribunal improvisé, furent reconnus coupables, condamnés à la peine des « sacrilèges » (*sic*) et pendus en face de la porte méridionale de Saint-Bertin<sup>2</sup>.

Les Danois, après avoir pillé Saint-Omer et Saint-Bertin,

Karoli, filii Hludovici, prius regis postea imperatoris, cum saeva tyrannidis paganorum emergeret, famosa flumina Sequanae ac Ligeris advolans et per totam Niustriam grassando ferro igneque non tantum circumjacentes terminos verum etiam Armoricae magnam partem consumeret ... anno incarnationis Domini Christi DCCC LX, immodica *iterato* coadunata navium plurima [i. e. caterva], iter notum repetentes ac toto nisu alto mari velivolantes, spumantia certatim sulcabant freta pertinacique cursu applicuerunt in finibus Menapum sinum qui vocatur Iserae portus; et ibi prosilientes nulloque a publicano pervio divertentes, incendiis quoque ac caedibus illius ergo indulgentes, ut ad famosissimum locum pausationis Christi confessorum Audomari atque Bertini furtim propearent, aviditate thesauros ecclesiarum latenter subripiendi ac spe servos Dei improvise inibi comprehendendi, brevibus noctium meatibus, scilicet sabbato ebdomadis Pentecostes, hora secunda pervenerunt ad locum quo tendebant. Sed provisione jugiter in se confidentium tutantis Dei, nullos ex fratribus ibi repererunt ... praeter quatuor qui devoverunt se, si Deo placuisset, ibi martirio potius velle vitam finire quam desolationi sui loci supervivere, quod quia ex parte aliter Deus fieri disposuit subsequenti eventu patuit. Nomina autem illorum qui se taliter devoverunt haec sunt : Woradus et Winedbaldus, sacerdotes, Gerwaldus et Regenhardus, diaconi, » etc. (*Mon. Germ., Script.*, t. XV, 1, p. 509). — A propos du mot *iterato*, Dom Bouquet (*Hist. de Fr.*, t. VII, p. 381, note c) fait la remarque suivante : « Anno enim 845 Nordmanni Sithiense monasterium diriperant. » Il est essentiel de faire observer que cette première visite des Normands à Saint-Bertin en 845 est chimérique, comme nous l'établirons ailleurs. Le mot *iterato* est une allusion aux dévastations de la Seine, de la Loire, etc. (de 843 et 845), dont l'hagiographe dit quelques mots au début du chapitre.

1. Saint-Bertin était dans le creux, Saint-Omer sur une éminence. Voy. Giry, *op. cit.*, p. 5.

2. *Miracula sancti Bertini*, l. II, c. 2 : « Nec etiam reor silendum rei eventum, divino judicio meritis beati Bertini in ipsa egressionis hora peractum. Donaria enim immodica conjicientes argenti super altare aecclisiae requiei ejus cumulaverunt et [pecuniam] uni ex jamdictis fratribus, ne ab aliquibus raperetur, servandam delegaverunt. Illis vero cuneatim globatimque exire praepropere certantibus, restiterunt latenter quidam illorum, temere pecuniam invo-

ravagèrent le Ternois<sup>1</sup>. Ils prirent sans doute son chef-lieu, la cité épiscopale de Téroüane, qui n'était qu'à trois lieues au sud de ces abbayes, mais on ne sait s'ils l'incendièrent<sup>2</sup>. Puis on n'entend plus parler d'eux. Ils s'étaient embarqués avec leur butin. La prise de *Sithiu* et de Téroüane en juin 860 avait eu

lantes. Quod cum primoribus innotuisset jam egressis, subsistentes insonuerunt tubis, in interstitio duorum monasteriorum subsistentes et coadunantes se sibi, quoad[usque] rei sunt requisiti et inventi coramque deducti; eisque convictis et iudicio sacrilegorum condempnatis, suspensi sunt in australi parte juxta introitum portae monasterii » (*Mon. Germ., Script.*, t. XV, 1, p. 510).

1. *Ann. Bert.*, p. 54 : « 861. Dani mense januario Luteciam Parisiorum et ecclesiam sancti Vincentii martyris et sancti Germani confessoris incendio tradunt; negotiatores quoque per Sequanam navigio sursum versus fugientes insecuntur et capiunt. *Alii quoque Danorum pyratae Tarvanensem pagum adeunt et devastant.* » On n'a pas eu de peine à reconnaître que cette dernière phrase concernait le même événement que celui raconté par les *Miracles de saint Bertin*, mais on s'est singulièrement mépris sur la date qu'il convient de lui donner. On a voulu, en combinant les deux textes, placer la prise de Saint-Bertin la veille de la Pentecôte de 861. Des érudits éminents, tels Dümmmler (t. II, p. 26-27), Holder-Egger (dans *Mon. Germ., Script.*, t. XV, 1, p. 509, note 1) [et aussi W. Vogel, *Die Normannen*, p. 181, note 1], sont tombés dans cette erreur. C'est oublier : 1° que le texte des *Miracles de saint Riquier* porte l'année 860; 2° que Folcuin, qui dans ses *Gesta abbatum Sithienstium* a utilisé non seulement les *Miracula sancti Richarii*, mais les *Annales Sithienses*, aujourd'hui perdues, met l'arrivée des Danois l'an 2 de l'abbatiate de Hugues, lequel fut nommé le 26 mars 859 (éd. Benj. Guérard, p. 107, et mieux dans *Mon. Germ., Script.*, t. XIV, p. 619); l'événement est donc antérieur au 25 mars 861; 3° surtout que *Prudence étant mort le jour de Pâques, 6 avril 861, n'a pu faire allusion à un fait qui se serait produit la veille de la Pentecôte de cette même année*. Nous avons signalé plus haut (p. 23, en note) une erreur exactement semblable amenée par le même oubli. Forcément, l'entrée des Danois à *Sithiu* est de la veille de la Pentecôte 860. Par suite, la dévastation de la cité voisine de Téroüane se place quelques jours après, c'est-à-dire en juin. — Mais pourquoi Prudence en parle-t-il en janvier suivant? La raison que j'en vois est celle-ci : Prudence a oublié sous l'année 860 l'incursion des Danois en Ternois, laquelle, nous l'avons dit, ne fut pas un fait très important. Il s'en est souvenu quand il a inscrit, sous la dictée des événements, la prise de Paris et l'incendie de Saint-Germain-des-Prés. L'association des idées lui a remis en mémoire un exploit d'autres Danois (« *alii quoque Danorum* »), et il l'a mis à la suite sans plus se soucier d'un anachronisme qui, à ses yeux, était évidemment de mince importance. Peut-être, cependant, aurait-il intercalé la chose à son rang, bien que cette préoccupation de stricte chronologie, répétons-le, lui fût étrangère, mais il fut surpris par la mort, comme on vient de le voir, le 6 avril de cette année 861.

2. Dans les *Ann. Bert.* (p. 55), dans la partie de l'année 861, rédigée par Hincmar, on trouve cette phrase : « Dani qui quidem Morinum civitatem incenderant de Anglis revertentes duce Welando, etc. » On en a conclu : 1° que Téroüane (*Morinum civitas*) avait été incendiée; 2° que les dévasta-

le caractère d'un audacieux coup de main de brigands, comme l'enlèvement de l'abbé de Saint-Denis et la tentative sur Saint-Germain en avril 858<sup>1</sup>, mais elle ne présentait pas un caractère aussi dangereux<sup>2</sup> que l'installation à demeure des Normands de la Seine.

teurs appartenaient à l'armée de Weland, et, comme Prudence nous l'avait montrée cinglant vers l'Angleterre vers avril 860, que cette bande était retournée sur la côte franque dans l'été de 861, puis était ensuite repartie en Grande-Bretagne. Voy. Dümmler, t. II, p. 26, note 2. L'une et l'autre de ces déductions me paraissent fragiles. Hincmar, avant de prendre la plume, a commencé par lire l'année 860 et le début de 861, qui forment la fin de l'œuvre de son prédécesseur. Il y est question (sous 860) des Normands de la Somme qui passent en Angleterre et de la dévastation du *pagus* de Téroouane (sous 861). Hincmar a rapproché les deux événements et, pour ne pas répéter les mêmes mots, remplacé « Tarvanensem pagum adeunt et devastant » par l'expression, qu'il croyait équivalente, « Morinum civitatem incenderant. » En réalité, si le pays de Téroouane et son chef-lieu furent dévastés, il ne semble pas que la cité ait été incendiée. Un miracle, qui s'y produisit le 15 août 862 selon le même Hincmar (*Ann. Bert.*, p. 59), implique que la cathédrale est toujours debout : « Sur ces entrefaites, il se produisit un miracle dans la cité des Morins. Le serf d'un habitant de cette ville se mettant en devoir de repasser, le matin de l'Assomption de Notre-Dame, le vêtement de lin appelé vulgairement « chemise » pour qu'il fût prêt lorsque son maître se rendrait à la messe; ayant appuyé le fer, dès qu'il voulut repasser le vêtement, il y vit du sang, et, à mesure qu'il repassait, le sang sortait si bien que la chemise se trouva tout entière teinte d'un sang ruisselant. Humfroi, vénérable évêque de la cité, se fit apporter le vêtement et le conserva dans la cathédrale en témoignage. Et, comme cette fête n'était point célébrée par les habitants de son diocèse, il ordonna qu'elle fût chômée par tous avec l'honneur qui lui était dû. » La « chemise » du haut moyen âge n'est pas du linge : c'est un vêtement de dessus, une sorte de blouse de cérémonie, comme la chemise des moujiks russes de nos jours.

1. Voy. plus haut, p. 19 et 21.

2. L'évêque de Téroouane, Humfroi, en fut cependant très effrayé et demanda à Nicolas I<sup>er</sup> la permission de se retirer dans un monastère, permission que le pape s'empessa de lui refuser. On n'a conservé de la lettre que deux fragments, cités dans le Décret de Gratien (C. VII, qu. I, c. 47 et 50, c. 5) : 1<sup>o</sup> « Humfredo episcopo Morinensi per Galdagarium presbyterum respondet : cum sciscitet utrum cum a Normannis de episcopio depellatur, debeat de cetero in monasterio conversari, etc. ; » 2<sup>o</sup> « Clericum qui paganum occiderit non oportet ad gradum majorem provehi, qui carere debet etiam adquisito; homicida enim est. Ridiculum est et inconveniens clericum arma sustollere et ad bella procedere » (Jaffé, 2<sup>e</sup> éd., t. I, n<sup>o</sup> 2688, à la date approximative de 861). Cette lettre se place entre 856, avènement d'Humfroi, et 867, 13 novembre, mort de Nicolas I<sup>er</sup>. Elle semble bien provoquée par l'invasion de mai-juin 860, qui aurait affolé Humfroi. Il ne tarda pas à se rassurer (cf. p. 44, note 2). Il est certain que l'abbaye de *Sithiu* souffrit peu du coup de main de 860. L'hagiographe

En janvier 861, ceux-ci recommencèrent leurs exploits. Ils s'emparèrent de Paris et de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près et les livrèrent aux flammes. Leur attaque, en une saison où ils demeuraient d'ordinaire en leur repaire, fut si imprévue que les marchands de l'eau<sup>1</sup> se laissèrent surprendre; poursuivis en amont de Paris, ils tombèrent aux mains des pirates<sup>2</sup>. Melun, démantelé, fut pris et brûlé<sup>3</sup>. Les moines de Saint-Germain-des-

(l. II, c. 2) raconte que les prisonniers faits par les Danois s'échappèrent aussitôt ou furent relâchés : « Merito quoque patronorum loci [sc. Bertini et Audomari] dignum adnumerari quod eodem tempore captivi in brevi reversi sunt gaudentes universi et laeti. » Quant aux bâtiments, ils n'eurent pas à souffrir de la présence des barbares. M. Giry s'est tout à fait mépris en disant (*op. cit.*, p. 15) que l'église de Saint-Bertin fut saccagée et détruite. Il n'en fut rien. Il est bien vrai que les moines, aussitôt rentrés, se mettent à réparer leurs bâtiments; mais l'auteur des *Miracles* nous explique (cap. 3) que ce fut dans un but de pénitence. Si on procéda à la couverture en plomb de la toiture des églises, ce ne fut point qu'elles eussent été détruites, mais parce que les toits tombaient de vétusté (*tecta vetustate consumpta et demolita*). On construit un clocher (*turrile*) d'une hauteur « merveilleuse », mais par goût d'embellissement, car celui qu'on jette à bas était neuf; seulement, il était bâti à la vieille mode (*antiquo more erat factum*). Ces travaux impliquent, non seulement que l'abbaye ne fut pas atteinte sérieusement dans sa fortune par l'incident de 860, mais que, dans les années qui suivirent, la région fut tranquille et qu'on ne redouta point les pirates.

1. Les marchands de l'eau fuyaient sans doute vers leur entrepôt de la haute Seine, établi à Chappes, à vingt kilomètres en amont de Troyes. Voy. A. Giry, dans *Études dédiées à Gabriel Monod*, p. 119; E. Picarda, *les Marchands de l'eau*, p. 24 (*Bibl. de l'École des hautes études*, fasc. 134). Chappes est peut-être le port du Troisième, où Pepin et Charlemagne exemptent des droits de péage et de navigation les moines de Saint-Germain-des-Près, « negociantes ». Voy. Tardif, *Cartons des rois*, n° 81.

2. Voy. plus haut, p. 44, note 1.

3. La lettre 125 de Loup de Ferrières (éd. Dümmler, p. 105), adressée en 862, un peu avant la moisson, à Foucry, évêque de Troyes, successeur de Prudence (donc après le 6 avril 861), renferme la phrase suivante : « Nam cum ad quandam insulam Sequanae pagani crudelissimi pyratae applicuissent, quae sita est sub *Melleduni oppido*, ab aliis recens exusto et eorum viciniam nobis, etc. » A la fin de 861, Weland s'établit à Melun pour y passer l'hiver (*Ann. Bert.*, p. 56). Il était en paix avec les Francs, et d'ailleurs il eût été absurde à lui de brûler le lieu où il comptait habiter plusieurs mois. Les *alii*, qui, à cette date, avaient récemment brûlé Melun, sont les Normands de la Seine ennemis de Weland. Leur méfait se place vraisemblablement en janvier 861, alors qu'ils poursuivaient les marchands de l'eau en amont de Paris et que Weland était encore outre-mer. Il est probable aussi que l'incendie des archives de l'abbaye des Fossés dans la boucle de la Marne, incendie dont parle un diplôme de Charles de 864 (Tardif, n° 193 et 194), doit être imputé à ces

Près, réfugiés à Esmans<sup>1</sup> depuis 857, s'enfuirent épouvantés à Nogent-l'Artaud, sur la Marne<sup>2</sup>, et l'abbé de Ferrières, le célèbre Loup, craignit que le Gâtinais fût la proie des barbares; il obtint des moines de Saint-Germain d'Auxerre, à l'automne de 861, la permission de cacher les ornements de son église dans leur abbaye<sup>3</sup>.

Charles ne convoqua point l'ost contre les pirates de la Seine. Il se borna à descendre la vallée de l'Oise, peut-être pour observer les Normands de la Seine<sup>4</sup>, et députa outre-mer des envoyés

mêmes Normands, car, dans l'hiver de 861-862, l'abbaye fut occupée par le fils de Weland, conjointement avec des habitants de Melun (*Ann. Bert.*, p. 56). Sur Melun, cf. Aimoin (note 2) et Heudegier : « Terminos prioris devastationis » (p. 57, note 1). Les remparts romains de ce *castellum* étaient en ruines. A l'automne de 858, Ganelon, archevêque de Sens, avait obtenu de Louis le Germanique la permission d'y prendre des matériaux : « Wenilo obtinuit ut de muro castelli Meleduni, quod jus regiae est polestatis, petras haberet licentiam prendere. » Ces matériaux paraissent avoir été destinés à l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens, que l'archevêque venait d'obtenir de l'usurpateur. Voy. *Libellus proclamationis adversus Wenilonem*, cap. 10 et 11 (*Capitularia*, éd. Krause, t. II, p. 452).

1. Cf. plus haut, p. 21.

2. Aimoin, *Miracula sancti Germani*, l. II, cap. 11 : « Contigerat ergo terrore paganorum ultra Parisius jam et castelli Milidonis terminos excurrentium, sanctissimum corpus ab Acanto, quo nuper delatum abierat, illuc [Novigentum villam super Matronam fluvium] transferri. » — Nogent-l'Artaud, Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Charly. Non loin de là, à vingt kilomètres au nord-ouest, se trouvait Marizy, refuge d'autres religieux de la région parisienne, ceux de Sainte-Geneviève. Voy. plus haut, p. 11, note 5. Ils avaient un instant séjourné dans le prieuré germanien de Nogent. Voy. *Miracula b. Genovefae*, cap. 25.

3. Epistola 116, éd. Dümmler, p. 99. Le séjour de Loup à Auxerre a coïncidé avec celui de Charles le Chauve. Il se place en septembre 861. Voy. Giry, dans *Études dédiées à Gabriel Monod*, p. 118-119, et Levillain, *op. cit.*, p. 158-159. Je ne crois pas exact cependant de dire avec ce dernier que « Loup et les moines qui l'accompagnaient ont trouvé asile dans le monastère de Saint-Germain ». Les moines de Ferrières n'étaient pas en fuite et leur abbé n'était à Auxerre que parce que Charles l'y avait appelé pour le charger d'une importante mission, sans doute dans le royaume de Bourgogne, dont il projetait la conquête. Le seul service du monastère auxerrois fut de cacher le trésor de l'abbaye gâtinaise. Loup y comptait des relations en qualité de frère d'Herbaud et d'Abbon, successivement abbés du monastère et évêques d'Auxerre, l'un de 828 à 857, l'autre de 857 à 859. Voy. Levillain, dans *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. LXIV, 1903, p. 265.

4. Le 6 mars, il est à Ver, près de Senlis (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 565; Tardif, n° 179); les 13 et 29 avril à Senlis (*Ibid.*, p. 566). Un diplôme, qui le mon-

à Weland pour le presser de revenir et, suivant ses engagements, d'expulser les Danois de la Seine<sup>1</sup>.

trerait à Saint-Denis le 23 avril (Tardif, n° 178), est suspect. A la fin de l'année précédente, Charles se tenait dans l'est : on le voit à Pontion le 19 novembre (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1904, p. 373), à Attigny le 6 décembre (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 564; Tardif, n° 176). On peut donc admettre que les menaces des Normands l'ont ramené dans le bassin de l'Oise au début de 861.

1. J'estime, en effet, qu'il faut rapporter au début de 861 le chapitre xvi du livre II des *Miracles de saint Riquier*, où il est question de l'ambassade d'Anseic, Danois converti en grande faveur auprès de Charles le Chauve. L'hagiographe rapporte que ce personnage conduisait au roi « legationem praedictorum Danorum [ceux de la Somme, 859-860] quos hactenus vis marina in Anglorum sedibus detinet, pro suis negotiis domni regis orabundos clementiam duceret ac deinde cum congruis responsis redirent... » (Mabillon, *Acta*, saec. II, p. 226; *Mon. Germ., Script.*, t. XV, II, p. 918). L'hagiographe attribue l'initiative de l'ambassade aux Danois retenus en Angleterre par la violence de la mer, et il représente les pirates dans une attitude déferente, presque suppliante, qui est invraisemblable. Anseic, « contubernalis palatii domni Caroli regis », ayant été chercher l'ambassade des Danois, il est clair que l'initiative des négociations vient du roi franc. L'auteur des *Miracula* ne date malheureusement pas ce chapitre xvi ni la plupart des autres. Il est vrai qu'un chapitre précédent (chapitre vii) raconte un fait du 27 octobre 864, mais rien absolument n'implique que ces chapitres se suivent d'après un ordre chronologique. Les relations de Charles avec les Danois d'Angleterre sont incompréhensibles après 861. Depuis 862, ces bandes sont, en effet, passées sur la Somme comme nous le verrons, et, d'ailleurs, il n'y a plus de Danois en Angleterre de 860-861 à 865. En 865-866, des négociations amicales avec les Danois d'Angleterre sont inutiles, puisqu'ils font une nouvelle et désastreuse invasion dans le bassin de la Seine. — L'hagiographe raconte un trait qu'il importe de relever : il confirme la crainte superstitieuse qu'inspiraient les monastères aux pirates, crainte dont on peut voir un exemple typique en 845 à propos de Saint-Germain-des-Près. L'ambassade danoise, sous la conduite d'Anseic, passa à son retour par l'abbaye de Saint-Riquier (sans doute pour aller s'embarquer à Quentovic). Un des païens, entrant dans l'église, y fit preuve de peu de révérence. A peine en mer, il est saisi d'une faiblesse générale des membres et, de retour au camp de ses compagnons, semble prêt à rendre l'âme. Ses proches consultent les sorts (*sortilega indagine vestigantes*) : ils révèlent que la maladie provient de l'offense commise dans l'église de Saint-Riquier. Le malade fait alors le vœu suivant : il ordonna d'étirer quatre fils d'argent et un fil d'or, chacun de sa grandeur, et de les adresser à la basilique de Saint-Riquier comme signe de sa dévotion, et aussi de placer un cierge sur chaque autel : « Jussitque tendere quatuor fila argentea et unum aureum suae staturae altitudinis parilia, disponens ea mittere pro suae devotionis beneficio basilicae beati Richarii unicuique etiam arae candelam cum singulis nummis statuens imponere » (Mabillon, *Acta Sanct.*, saec. II, p. 227). Il recouvra naturellement la santé. Ce miracle a été reproduit par Hariulf, *Chron. Centul.*, éd. F. Lot, p. 135.

## III.

RETOUR DE WELAND. — SA LUTTE CONTRE LES NORMANDS  
DE LA SEINE. — FIN DE L'INVASION.

Les Normands de Weland reparurent en France à la fin du printemps de 861<sup>1</sup>, après une absence d'environ un an<sup>2</sup>, mais cette fois à l'embouchure de la Seine. Leur flotte comptait plus de deux cents voiles. Aussi exigèrent-ils pour assiéger les Normands de la Seine une somme plus considérable que celle qu'ils avaient précédemment demandée : il fallut leur donner 5,000 livres d'argent (au lieu de 3,000) et leur fournir, en outre, du bétail et du blé en quantité. Moyennant quoi ils remontèrent le fleuve jusqu'à Jeufosse et se mirent en demeure de bloquer leurs compatriotes<sup>3</sup>.

1. Prudence portait donc un jugement téméraire en écrivant (*Ann. Bert.*, p. 53) « Karolus rex inani Danorum in Somma consistentium pollicitatione plectus ». La promesse des Normands n'était pas vaine parce que leur intérêt leur commandait de revenir s'enrichir, d'une manière ou d'une autre, dans le royaume de Charles. Leur séjour en Angleterre avait été peu heureux. La *Chronique saxonne* (éd. Plummer, p. 68, anno 860, et Asser, *Gesta Aelfredi*, éd. Stevenson, p. 17) confirment l'assertion de Prudence (voy. plus haut, p. 41, note 6) qu'ils furent battus par les Anglo-Saxons. Ils s'attaquèrent à Winchester, la capitale du grand royaume de Wessex, mais furent vaincus par les aldermen Osric et Æthelwulf à la tête des hommes du Hamshire et du Berkshire. Prudence ajoute que les Danois, « repoussés, gagnent d'autres régions. » Ces autres régions étaient, en tout cas, situées également dans les îles britanniques. Hincmar nous les montre (voy. note 3) « ab Anglis revertentes ». Peut-être les Danois allèrent-ils passer l'hiver 860-861 vers l'embouchure de la Tamise, dans les îles de Thanet ou de Sheppey, où ils avaient déjà hiverné en 853 et 855.

2. Leur retour est postérieur à la mort de Prudence, qui l'ignore, donc au 6 avril. Hincmar, qui, à l'encontre de son prédécesseur, rapporte sous chaque annale les événements, le plus souvent dans l'ordre même où il en a connaissance, parle du retour de Weland après le récit de la brouille de Louis le Germanique avec le duc Ernest (6 avril) et de la fuite d'Alard, Uton et Berenger auprès de Charles le Chauve, événements qui sont du milieu ou de la fin d'avril 861 (*Annales Fuldenses*, p. 55). Le retour de Weland peut donc se placer vers mai.

3. Hincmar, *Ann. Bert.*, an. 861, p. 55 : « Dani qui pridem Morinorum civitatem incenderant de Anglis revertentes, duce Welando, cum ducentis et eo amplius navibus per Sequanam ascendunt et castellum in insula quae Oscellus dicitur a Normannis constructum et eosdem Normannos obsident. Ad quorum obsidentium videlicet locarium quinque millia libras argenti cum animalium

Charles paraît avoir été tellement sûr du concours de Weland<sup>1</sup> qu'il n'envoya même pas l'ost des Francs prendre part au siège d'Oscellus. Il se borna à faire lever le tribut à payer à Weland<sup>2</sup>.

La révolte du duc des Bretons, Salomon, préoccupait vivement le roi. En mai ou juin<sup>3</sup>, profitant du blocus que son allié païen établissait autour de l'île d'Oscellus, Charles se hasarda à traverser la Seine, que les pirates infestaient quelques semaines auparavant, et il alla conférer à Meung, sur la Loire, avec Robert le Fort. Les deux Alard, le fils d'Unruoch et l'oncle de la reine Ermen-trude, venaient de rentrer en grâce<sup>4</sup>, ainsi que le comte Eudes de Troyes<sup>5</sup>. Seul des révoltés de 858, Robert restait à l'écart; sa situation devenait d'autant plus dangereuse que les Manceaux Geoffroi et Gonfroi s'étaient ralliés au roi. De son côté, Charles

atque annonae summa non modica de regno suo ne depraedaretur exigi Karolus praecepit ». — Heudegier, *Vita Faronis*, cap. 126 (voy. plus loin, p. 52, note 2).

1. Weland et ses compagnons ont joué en cette occasion absolument le même rôle que les Suisses et les lansquenets des xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles. Heudegier, qui a horreur de ce recours aux païens parce que sa ville épiscopale, Meaux, souffrit des déprédations des Danois de Weland, dit que ceux-ci ont été vainqueurs *au nom du roi Charles*. Voy. p. 52, note 2.

2. La perception du tribut donna lieu à des difficultés. Les lansquenets du ix<sup>e</sup> siècle, comme leurs successeurs du xvi<sup>e</sup> siècle, menacèrent de piller le pays si on ne les payait pas (cf. note précédente : *ne depraedaretur*). Le paiement causa une perturbation monétaire. Un grand nombre de gens, francs, colons et serfs, rejetaient les deniers en circulation comme de mauvais aloi : les comtes et missi déployèrent une rigueur exagérée que Charles dut réprimer par un édit rendu à Quierzy en juillet. Il y est question du *conjectum* que le roi a été obligé de prendre « et ad navium compositionem et in Nortmannorum causa pro regni, sicut res conjacet, salvamento ». Le roi proteste qu'il ne cherche pas un profit illégitime, mais l'intérêt public : « Ut omnes cognoscant quia non questum inonestum sed publicam regni utilitatem quaerimus. » Je ne sais si les mots « navium compositionem » font allusion à la construction de la flotte qui assiégea Oscellus en 858 (voy. p. 25) ou bien s'il fallut fournir en 861 à Weland, non seulement des vivres et de l'argent, mais un supplément de navires.

3. Entre le 29 avril, époque à laquelle Charles est à Senlis (voy. p. 47, note 4), et le 1<sup>er</sup> juillet, où il est à Compiègne, l'itinéraire du roi est inconnu. A coup sûr, le voyage vers la Loire est antérieur à juillet, car, à partir de cette époque, le roi habita les vallées de l'Oise et de la Seine et ne les quitta que pour faire une expédition en Bourgogne. L'entrevue de Meung se place donc en mai ou juin, plutôt en juin.

4. Calmette, *op. cit.*, p. 76-80.

5. R. Merlet, *les Comtes de Chartres dans les Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XII, 1897, p. 48.

avait besoin des services du comte contre les Bretons. On s'entendit aisément. Robert fit sa soumission et reçut en échange un marquisat en Neustrie<sup>1</sup>. La réconciliation semble avoir été parachevée au plaid général de Compiègne, où Robert accompagna le roi vers la fin de juin<sup>2</sup>.

Charles remonta ensuite à Quierzy, où nous le voyons en juillet et où il rend un édit sur la circulation des monnaies<sup>3</sup>. Puis, au commencement d'août, il revient vers Paris; il est le 2 août à l'abbaye de Chelles<sup>4</sup>.

Pendant ce temps, Weland poursuivait inutilement le blocus de l'île d'Oscellus. Il paraît certain que les assiégés avaient barré la Seine en aval de l'île et que les compagnons de Weland étant incapables de rompre l'obstacle, les premiers se ravitaillaient en amont. Pour en finir, Weland eut recours à une manœuvre à la fois hardie et habile. L'île d'Oscellus est située en amont du confluent de l'Épte et de la Seine, à Giverny; or, dans la dernière partie de son cours, l'Épte coule parallèlement à la Seine de telle sorte que quelques kilomètres seulement séparent les deux cours d'eau. Entre Gasny, sur l'Épte, et la Roche-Guyon, il n'existe même qu'une distance de trois kilomètres à peine. Weland fit remonter l'Épte par une partie de son armée avec soixante de ses navires. Vers Gasny, les barques furent hissées à force de bras sur le dos d'âne séparant l'Épte de la Seine et ensuite remises à flot sur ce

1. *Ann. Bert.*, p. 55 : « Et Sequanam transiens, Meidunum super Ligerim adit, Rodbertum cum placitis honoribus recipit. Qua occasione Gunfridus et Gozfridus, quorum consilio Karolus praefatum Rodbertum receperat, cum suis complicitibus gentilitia mobilitate et inolita consuetudine a Karolo ad Salomonem, Brittonum ducem, deficiunt. »

2. Reginon, p. 79 : « Anno dominicae incarnationis DCCC LXI. Carolus placitum habuit in Compendio ibique cum optimatum consilio Rodberto comiti ducatum inter Ligerim et Sequanam adversum Brittones commendavit. » Reginon, qui, par extraordinaire, donne une date exacte, se borne sans doute à copier une annale contemporaine. Le plaid général de Compiègne doit se placer fin juin. Un jugement de la cour montre le roi en cette localité le 1<sup>er</sup> juillet (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 567; Tardif, n° 180). Charles se dirigea ensuite sur Quierzy, où il était dès le 7 juillet (Tardif, n° 181). Un diplôme pour l'église de Paris, qui le montrerait encore à Compiègne le 14 juillet (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 568), invoqué par Kalckstein (*Robert der Tapfere*, p. 70) et Steenstrup (t. II, p. 171, note 2), est un faux.

3. *Capitul.*, éd. Krause, t. II, p. 301; Tardif, n° 181 et 182.

4. Tardif, n° 183. Ce déplacement vers l'ouest est sans doute en rapport avec le siège d'Oscellus. Peut-être y eut-il, vers août, une entrevue vers Paris entre Charles et Weland.

dernier fleuve. A la Roche-Guyon, les soixante navires se trouvèrent à moins de deux lieues de l'île d'Oscellus (la grande île en face Bonnières) et en aval. Il suffit de les laisser descendre au fil de l'eau pour opérer la jonction et enserrer les assiégés dans une double étreinte<sup>1</sup>.

Cette fois, tout espoir de forcer le blocus et de se ravitailler était enlevé à ces derniers. Ils résistèrent encore cependant, mais, quand ils furent parvenus aux dernières limites de l'épuisement, ils furent bien obligés de traiter. Ils payèrent 6,000 livres d'or et d'argent à leurs congénères pour avoir la vie sauve.

Selon ses conventions avec le roi, Weland, après avoir réduit les Normands de la Seine, devait non seulement les forcer à quitter le royaume, mais lui-même et ses compagnons étaient tenus de rembarquer. Le viking commença par tenir sa parole. Assiégés et assiégeants descendirent la Seine jusqu'à son embouchure, mais ils ne firent point voile<sup>2</sup>. L'annaliste donne comme raison qu'ils en furent empêchés par l'imminence de l'hiver. On sait, en effet, que les Normands n'étaient point des navigateurs, et leurs

1. On trouvera ces opérations parfaitement expliquées dans la brochure de M. Jules Lair, déjà citée, sur l'île d'Oscellus, aux p. 15-18. Cf. les cartes en face des p. 2 et 6. Ce travail annule les études antérieures de Bonamy et de l'abbé Lebeuf. En démontrant que le *fluvium Tellas* (voy. note suivante) est l'Epte, M. Lair rend le récit d'Hincmar parfaitement clair. L'évêque Heudegier (voy. note suivante) n'a pas décrit cette opération; il y fait allusion seulement en parlant de la « ruse subtile » (*astutia acutissima*) des assiégeants.

2. *Ann. Bert.*, p. 55-56 : « Interea Danorum pars altera cum sexaginta navibus per Sequanam in fluvium Tellas ascendunt indeque ad obsidentes castellum perveniunt et eorum societate junguntur. Obsessi autem famis inedia et miseriae omnis squalore compulsi, sex milia libras inter aurum et argentum obsidentibus donant eisque sociantur, et sic per Sequanam usque ad mare descendunt. Quos imminens hiemps ingredi mare prohibuit, etc. » — Heudegier, *Vita Faronis*, cap. 126 : « Posthaec itaque ad hoc nefandissimum hujus regni malum, vomuit iterum mare amplioem Nortmannorum multitudinem, quam valde extimuit prior multitudo Nortmannorum. Priores vero a sequentibus Nortmannis obsessi, nomine regis Caroli sunt devicti, statutis tamen donis gravissimis auri et argenti ex regno immensaque adhibita ad haec pro obsidione prioris multitudinis victus abundantia. Sicque tandem aliquando obsessione diutissima nefandi a nefandioribus visi sunt superari astutia acutissima. Itaque quoque est ab illis actum et fide vana illorum acceptum est promissum ut discedendo utraque partes jam ultra nescirent finium nostrorum introitum. Quos cum mare recepturos speraret, illi infidelitatis itinere flexo terminos prioris devastationis, adaucti numero, praetercurrunt. Saltum namque Brie-gium, etc. »

navires n'étaient pas, au surplus, capables de tenir la mer par les gros temps. Aussi les vikings redoutaient-ils la mauvaise saison et la passaient à terre.

Sans doute, aussi, ces bandes, sur lesquelles l'autorité d'un chef était temporaire, voulurent expérimenter si un prolongement de séjour ne pourrait leur valoir un supplément de profit. Quoi qu'il en soit, elles décidèrent de remonter la Seine et de passer l'hiver sur le fleuve. Néanmoins, les Normands ne restèrent pas réunis en une seule masse : ils se divisèrent en petits groupes, dont chacun s'installa dans un port du fleuve. Les anciens compagnons de Sidroc et de Björn campèrent entre Paris et l'embouchure de la Seine. Weland, moins redoutable, occupa la portion du fleuve entre Paris et Melun. Comme cette dernière localité avait été incendiée l'année précédente, Weland campa dans une île voisine<sup>1</sup>. Son fils occupa la boucle de la Marne et logea à l'abbaye des Fossés, sans doute pour surveiller la conduite des païens en ce saint lieu ; un certain nombre d'habitants de Melun logea avec lui<sup>2</sup>.

On peut donc penser que ces dispositions furent prises de concert avec le roi ou avec son représentant, Alard. Appelé par des mécontents, Charles méditait, en effet, la conquête du royaume de Bourgogne-Provence, que dirigeait nominalemeut son neveu, Charles, atteint d'épilepsie. Ce projet absurde, qui lui eût valu l'hostilité de Louis le Germanique, de l'empereur Louis II, de Lothaire II, Charles y tenait beaucoup<sup>3</sup>. La Bourgogne entière et la Provence lui avaient été un instant concédées et reprises par son père, Louis le Pieux<sup>4</sup>, et, en plus d'une circonstance,

1. Cf. plus haut, p. 46, note 3.

2. *Ann. Bert.*, p. 56 : « Quos imminens hiemps ingredi mare prohibuit; unde se per singulos portus ab ipso loco usque Parisius secundum suas sodalitates dividunt. Welandus autem per Sequanam usque ad castrum Milidunum cum sociis suis ascendit. Castellani vero cum Welandi filio Fossatis monasterio occupant. » M. Jules Lair (*les Normands dans l'île d'Oscellus*, p. 18) a donné une singulière interprétation de ce passage : « Les châtelains, ainsi appelait-on les ex-occupants d'Oscelle, à Saint-Maur-des-Fossés, sous la conduite du fils de Weland. » En réalité, les *castellani* sont les habitants d'un *castrum* ou *castellum* (on donne ce nom depuis le Bas Empire aux villes fortifiées qui ne sont pas siège d'évêchés telles que Dijon, Melun, etc.), comme les *cives* sont les habitants d'une *civitas*.

3. Cf. Poupardin, *le Royaume de Provence*, p. 29-31; Calmette, *op. cit.*, p. 77.

4. A Aix en février 831 (le soi-disant partage de Crémieu de 835) : voy. *Capit.*, éd. Krause, t. II, p. 20-24; à Worms en mai 839 : voy. Dümmler, t. I, p. 132.

Charles avait trouvé en Bourgogne des ressources qui lui faisaient défaut ailleurs<sup>1</sup>. On peut croire qu'il caressa l'illusion de posséder sinon la Provence, du moins la Bourgogne, dont le traité de Verdun ne lui avait laissé qu'un lambeau. Néanmoins, par précaution, pendant la période de l'expédition, qui dura de fin septembre<sup>2</sup> à décembre, Charles fit surveiller les Normands par son fils Louis, qu'il plaça sous la direction de l'oncle de la reine, Alard. C'est à cet ancien favori de Louis le Pieux que Charles avait dû de ne pas être détrôné par Lothaire à la mort de l'empereur<sup>3</sup>. En 843, on ne sait pour quelle raison, Alard avait quitté le service de Charles pour celui de Lothaire; mais on a vu qu'à la fin d'avril de cette même année 861 Alard était revenu auprès de Charles, qui l'avait comblé de « bénéfices »<sup>4</sup>. Ce fut sans doute lui qui, en l'absence du roi, prit avec Weland les dispositions d'hivernage dont il vient d'être question<sup>5</sup>.

En revenant de sa malheureuse expédition de Bourgogne, Charles se vit en proie à mille difficultés. A Pontion (Marne), où il célébra la Noël, il vit arriver les ambassadeurs de Louis le Germanique et de Lothaire, qui lui reprochèrent sa conduite<sup>6</sup>. Quelques jours après, parvenu à Soissons, il apprenait que sa fille, Judith, veuve des rois de Wessex, Ethelwulf et Ethelbald,

1. Ainsi en 841 et en 858.

2. Le roi, se dirigeant sur le royaume de Bourgogne, était à Auxerre le 14 septembre (*Ann. Bert.*, p. 56; *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 569). Il s'avança au delà de Mâcon (*Ibid.*, p. 56); on le voit à Verzé (arr. et cant. de Mâcon) le 11 octobre (Quantin, *Cartul. de l'Yonne*, t. I, p. 75), à Beaune le 4 décembre (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 570; Ragut, *Cartul. de Mâcon*, p. 83). Puis, vers le 15-20 décembre, Charles est de retour à Pontion (Marne), où il célèbre la Noël (*Ann. Bert.*, p. 56).

3. Sur le rôle prééminent d'Alard de 840 à 843, il suffit de renvoyer à Nithard.

4. Voy. plus haut, p. 50.

5. Les péripéties du siège d'Oscellus ne peuvent être exactement datées. Il paraît difficile qu'il fût terminé avant l'expédition de Charles contre le royaume de Bourgogne-Provence; en effet, le roi partit au milieu de septembre (voy. plus haut, note 2), et Hincmar rapporte que ce fut l'approche de l'hiver qui empêcha les Danois, assiégeants et assiégés, de prendre la mer. La descente de la Seine par Weland et, par suite, la reddition d'Oscellus qui précéda immédiatement doivent sans doute se placer vers octobre-novembre. A cette date, Charles s'était enfoncé au delà de Mâcon dans le Lyonnais. Les mesures que les Francs durent prendre quand Weland remonta la Seine doivent donc être attribuées à Alard. Rappelons que, selon Heudegier, le siège fut très long, « obsessio diutissima » (cf. plus haut, p. 52, note 2).

6. Poupardin, *loc. cit.*; Calmette, *loc. cit.*

s'était fait enlever par le comte Baudouin et s'était réfugiée auprès de Lothaire<sup>1</sup>. Quant à Louis le Bègue, au lieu de songer à tenir la place de son père, il avait favorisé l'enlèvement de sa sœur, et, s'étant laissé circonvenir par les Manceaux Gonfroi et Geofroi, qui venaient de faire défection et de s'allier aux Bretons, il s'était enfui de nuit et réfugié auprès des rebelles<sup>2</sup>.

Le roi, exaspéré, commença par faire condamner sa fille aînée et Baudouin par un concile et enleva ses honneurs à Louis<sup>3</sup>, puis il se rendit à Senlis et y convoqua l'ost. Craignant que les Normands ne pussent résister à la tentation d'aller piller, Charles voulait faire garder les rives de la Seine, de l'Oise et de la Marne par les « eschières »<sup>4</sup> des Francs.

Cette appréhension n'était que trop fondée. Les Danois ne se gênaient pas pour dévaster la Brie<sup>5</sup>. Ils se vantaient de gagner et de piller Chappes, entrepôt des marchands parisiens sur la haute Seine<sup>6</sup>. Loup de Ferrières craignit que le Gâtinais excitât également leurs convoitises et se préoccupa de chercher un lieu de refuge pour ses moines et lui-même<sup>7</sup>. Enfin, dans les der-

1. *Ann. Bert.*, p. 56-57; Calmette, p. 77.

2. Ces personnages, qui avaient ménagé la réconciliation entre le roi et Robert le Fort (voy. plus haut, p. 50), s'étaient retournés contre le roi aussitôt après (*Ann. Bert.*, p. 55 et 57).

3. Dont l'abbaye de Saint-Martin de Tours, que le roi donna à Hubert, clerc marié, frère de la reine de Lotharingie, Thiberge, momentanément brouillé avec son beau-frère Lothaire II. Voy. *Ann. Bert.*, p. 57. Cf. Poupardin, *op. cit.*, p. 49, 51.

4. Sur ce mot, cf. A. Thomas, *Nouveaux essais de philologie française* (Paris, 1905, in-12), p. 131.

5. « Saltum namque Briegjum arripiunt eumque a suis possessoribus gladio cruenti igneque calenti spoliant, » dit Heudegier, peut-être avec exagération (cf. p. 57, note 1).

6. Loup de Ferrières, ép. 125 : « Vastatis longe lateque celeberrimis locis, etiam sedem negotiatorum Cappas se petituros jactabant. » Cf. plus haut, p. 46, note 1.

7. Loup s'était d'abord adressé à l'archevêque de Besançon, Arduicus, qui lui avait fait de belles promesses, qu'il ne tint évidemment pas (ép. 120). Pendant que Loup demeurait anxieux et malade à Ferrières, l'évêque de Troyes, Foucry, le successeur de Prudence, vint lui faire visite, le réconforta et lui offrit spontanément son domaine d'Aix-en-Othe : « Nam cum ad quandam insulam Sequanae pagani crudelissimi pyratae applicuissent, quae sita est sub Melle-duni oppido ab aliis recens exusto, et eorum viciniam nobis, ut erat, periculosissimam, nisi Dei miseratio subveniret, duceremus, nec in monasterio consistere audebamus nec quo migrare possemus, depressi aerumna tantae calamitatis inveniebamus. Inter haec cum me graviter aegrotantem visitatum venissetis ac nos ingenti exterritos metu offendissetis, illico absque ullo deliberationis tac-

niers jours de janvier 862, le roi, étant à Senlis, où il attendait la réunion de l'ost, fut informé qu'un parti détaché des Normands campés au monastère des Fossés avait remonté la Marne sur de petites barques et gagnait la cité de Meaux. L'ost n'était pas encore assemblée. Charles partit néanmoins avec quelques gardes de corps. Ne pouvant atteindre l'ennemi, qui avait ruiné les ponts et fait main basse sur toutes les barques, le roi s'avisa d'un expédient. En aval de Meaux, à la hauteur de l'île de Trilbardou<sup>1</sup>, la Marne était traversée par un pont que les pirates avaient endommagé. Charles le fit réparer et fortifier et, en même temps, posta des forces sur les deux rives du fleuve. Les déprédateurs, qui revenaient du sac de Meaux, se trouvèrent ainsi arrêtés et enveloppés. Ils firent leur soumission; relâchant les captifs et livrant dix otages, ils promirent de regagner la mer au jour fixé, ainsi que les autres Normands; ils s'engagèrent même à servir dans l'armée du roi si leurs compagnons violaient leurs promesses en refusant de reprendre la mer. Charles leur laissa alors le passage libre et ils purent retourner aux Fossés (31 janvier-1<sup>er</sup> février 862)<sup>2</sup>.

dio nostrum exhonerastis pudorem et, praevenientes nostram supplicationem, obtulistis praedium Aquense, dominationis vestrae praecipuum, in quo tuto malitiam temporis vitaremus, tenendae nostrae professionis oportunitate non penitus destituti » (ep. 125, Dümmler, p. 105). Cf. Levillain, p. 168.

1. *Trajectus Bardulfi* est Trilbardou, Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye. Cf. note suiv. *in fine*.

2. *Ann. Bert.*, p. 57 : « Indeque Silvanectum perrexit. Ubi, dum immoraretur expectans ut ad eum populus conveniret, quatenus aciebus dispositis ex utrisque suis ripis singulae aquae, Isara scilicet, Matrona et Sequana, custodirentur, ne Normanni in praedam ire valerent, nuncium accepit quia Danorum electi de his qui in Fossatis resederant cum parvis navibus Meldensium civitatem adirent. Ipse autem cum eis quos secum habuit illo pergere maturavit; et, quoniam pontibus a Normannis destructis et navibus occupatis, eos adire non poterat, necessario usus consilio, pontem ad insulam secus Trejectum refecit et Normannis descendendi aditum intercludit; scaras nihilominus ex utraque ripa Matronae ad custodiam deputat. Qua de re Normanni valde constricti, obsides electos et Karolo missos ea conditione donant ut omnes captivos quos coeperant postquam Matronam intraverant, sine mora aliqua redderent, et aut cum aliis Normannis, constituto die placiti, a Sequane recedentes mare peterent, aut si alii cum eis redire non vellent, una cum exercitu Karoli retractantes ire bello adpeterent. Sicque, datis decem obsidibus, sunt ad suos redire permisi. » — La date est fournie par un diplôme confirmant un échange de terres en Vexin entre Josselin, notaire du roi et abbé de Jumièges, et un certain Garnier (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 571-572; Tardif, n° 185). Il porte la date suivante : « Data pridie kalendas februarii, indictione X, anno XXII, regnante

La prise et l'incendie de Meaux avaient été le fait d'une bande isolée<sup>1</sup>. Weland n'y avait pas participé. Loin de là, il songeait à abandonner son existence aventureuse et à entrer

Karolo gloriosissimo rege. Actum ad Insulas super Matronae in expeditione hostili. » Cette localité est Isles-lès-Villenoy, en Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye, proche de Trilbardou, dont Charles fit réparer le pont. Un jour ou deux séparent le diplôme de cette opération et, par suite, de la capture des Normands.

1. Heudegier a peut-être exagéré l'importance de cet événement sous l'empire d'une préoccupation bien légitime, — il était évêque de Meaux et il a écrit, en outre, sous le coup de l'émotion. — Ses derniers chapitres ont été rédigés, en effet, antérieurement à la mort de Loup de Ferrières (cf. cap. 118), donc avant la fin de 862 ou 863 (Levillain, *op. cit.*, p. 7 et 171), peut-être même avant que les Danois eussent repris la mer (fin mars 862), car il ne souffle mot de leur départ. Cap. 127-130 : « Quas cum mare recepturos speraret, illi, infidelitatis itinere flexo, terminos prioris devastationis, adacti numero, praetercurrunt (voy. p. 46, note 3). Saltum namque Briegium arripiunt eumque a suis possessoribus gladio cruenti igneque calenti spoliando, et ad ultimum hanc civitatem Meldis navigio improviso accelerant. Prima autem parte noctis eam occupant et sorte igni desolatorio accendere destinant; flammae quoque ejus incommode lucentes vertunt noctem quasi in diem, ignotasque vias circumquaque penetrant. Domos etiam gementium atque diversas semitas urbis miserime sanguine humano maculant, ecclesiasque olim venerandas omni spurcicia faedant. Pulsat ad haec clamor confusus caelum, terra atque aer gemitibus praegnantium atque lactantium concutiuntur, aureaque sidera flammis ejus voracibus subtrahunt. » Le monastère voisin, Saint-Faron, fut épargné. Heudegier voit là un miracle : les chevaux, en dépit des efforts de leurs écuyers, retenus par une force divine, sont empêchés de pénétrer dans l'intérieur de l'église, — passage curieux en ce qu'il montrerait que les Normands arrivèrent à Meaux à cheval, — mais en contradiction avec Hincmar, et Heudegier lui-même, qui les montrent remontant la Marne sur de petites barques. Néanmoins, un certain jour (*sic*), grandement irrités contre les chrétiens, les mécréants mirent le feu aux « habitacula circa hunc locum posita quae forensibus studiis patebant », c'est-à-dire, probablement à des étaux de marchands. Les flammes se bornèrent à lécher les quatre côtés de l'église, mais sans l'endommager et sans même la salir de fumée (dans Mabillon, *Acta sancti ord. sancti Benedicti*, saec. II, p. 625). — La petite abbaye de Saint-Santin (*sanctus Sanctinus*) à Meaux souffrit du passage des Normands : « Sicut audivi, idem locus neglectus extitit ac demum in eadem urbe (Meldensi) Nortmanni fuerant et quaedam incendio concremaverant, quaedam vero praedantes diriperant, nescio si ipsi quaterniunculi (de vita Sancti Sanctini) vel eorum exemplaria in eadem urbe valeant reperiri » (lettre d'Hincmar à Charles le Chauve en 876, *De auctoritate vitae sancti Dionysii ab Anastasio translatae*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXVI, col. 153). — Ermentier, dans la préface de son livre II des *Miracula sancti Filiberti*, écrite vers 863, dit : « ... Melduorum capiunt civitates necnon Melidunensium devastant castellum » (éd. Poupardin, p. 61). Il ne suit, d'ailleurs, aucun ordre chronologique rigoureux dans l'énumération des méfaits des Normands.

dans les cadres de la société franque. Vers la fin de février, suivi d'un certain nombre de compatriotes, il alla trouver le roi et lui prêta hommage. Puis, pour prouver la sincérité de ses serments, il revint vers les siens et les décida à évacuer le cours moyen de la Seine. Toute la flotte descendit le fleuve jusqu'à Jumièges<sup>1</sup>. Ce fut là que les Danois réparèrent leurs vaisseaux et attendirent l'arrivée du printemps. A la fin de mars, ils prirent la mer, et cette grande flotte se dispersa dans plusieurs directions<sup>2</sup>. Quelques semaines après, Weland, sa femme et ses fils allaient rejoindre le roi et recevaient le baptême<sup>3</sup>. Sa carrière ne devait pas être de longue durée. A la fin de l'année suivante, inculpé de trahison par deux de ses compatriotes, comme lui convertis, il se battait en duel avec un de ses accusateurs, « selon la coutume de cette race, » et était tué par lui<sup>4</sup>.

1. Les bâtiments de l'abbaye furent probablement saccagés, mais sa fortune territoriale n'eut pas grandement à souffrir. Nous avons vu que son abbé, Josselin, échangeait des terres en Vexin au moment même de l'attaque contre Meaux. Voy. p. 56, note 2.

2. *Ann. Bert.*, p. 57 : « Et post viginti circiter dies, ipse Welandus ad Karolum veniens illi se commendavit et sacramenta cum eis quos secum habuit statim praebeuit. Indeque ad naves regressus, cum omni Danorum navigio usque ad Gemeticum, ubi illorum naves statuerunt reficere et vernale aequinoctium expectare, descendit. Refectis navibus, Dani mare petentes, per plures classes se dividunt et prout cuique visum est diversa velificant. » — Aimoin, *Mirac. sancti Germani*, l. II, cap. 13 : « Nortmannis jam amico pacis foedere regno eductis... »

3. *Ann. Bert.*, p. 58 : « Welandus cum uxore et filiis ad Karolum venit et christianus cum suis efficitur. » Cette conversion est antérieure assez sensiblement à l'assemblée de Pitres (1<sup>er</sup> juin) : elle peut se placer vers la fin d'avril. Rien n'autorise à croire, comme semble le faire M. Lair (*Oscellus*, p. 18), que Weland s'embarqua, alla à l'embouchure de la Loire et revint seulement alors trouver le roi. Weland a certainement conduit la flotte danoise jusqu'à la mer, mais il ne s'est pas embarqué, puisqu'il voulait prendre pied en France. Quand ses compatriotes eurent fait voile, il rejoignit Charles. Le roi s'était rendu sur les bords de la Loire : on le voit à Tours les 23 et 26 avril (*Pancarte noire de Saint-Martin*, n<sup>os</sup> XIV et XLII), à Courbouzon (Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Mer) le 10 mai (*Ibid.*, n<sup>o</sup> LXXIII), à Meung-sur-Loire (*Ann. Bert.*, p. 58).

4. *Ann. Bert.*, p. 66 : « Duo quoque Nortmanni qui nuper cum Welando christianitatem dolo, et tunc dicebatur et post claruit, postulantes, de navibus exierunt, super eum infidelitatem miserunt. Quorum unus, secundum gentis suae morem, cum eo negante, armis coram rege contendens, illum in certamine interfecit. » Du contexte, il résulte que le duel eut lieu en décembre 863 sous Nevers. Rien ne prouve, naturellement, la culpabilité de Weland. Il est singulier que le duel paraisse insolite aux Francs. Pour en finir avec Weland, disons

Charles le Chauve, au prix d'incroyables efforts, usant tantôt des armes, tantôt de la diplomatie, en dépit de la trahison et de la lâcheté de ses sujets, de l'hostilité de ses parents de Germanie, avait réussi à délivrer les bassins de la Seine et de la Somme, entreprise qui, à la fin de 858 et au cours de 859, paraissait désespérée.

Ces régions avaient été néanmoins trop éprouvées pour que la confiance pût renaître aussitôt<sup>1</sup>. Les moines des environs de Paris ne reprirent que lentement le chemin du retour. Les premiers furent les Genovéfains. Ils revinrent dès l'année 862<sup>2</sup>, en prenant par la vallée de l'Ourcq et la Marne<sup>3</sup>. Les Germaniens

que rien n'autorise la supposition de Depping (p. 209) qui voit en lui le « Normannus » dont il est question dans la correspondance d'Hincmar de Laon avec son oncle. Ce dernier nom est un nom propre.

1. L'abbaye de Ferrières semble rassurée une des premières; il est vrai qu'elle fut beaucoup moins menacée. Loup de Ferrières décline, vers l'été de 862, l'offre du domaine d'Aix-en-Othe que lui avait faite l'évêque de Troyes (cf. p. 55, note 7) : « Quoniam exuberans Dei nostri clementia, tegens indulgentia innumeras maximasque culpas nostras, minas praedonum ... subvertit ac eos a nobis, quod utinam ab omnibus christianis faciat, avertit nec hac vice avulsus a nostro coenobio cogemur peregrinari » (ep. 125, éd. Dümmler, p. 105). Dans les lettres 117 et 123, écrites au printemps de cette même année à son ami Ansbald, abbé de Prüm, en Lotharingie, Loup se réjouit que les chemins soient rouverts entre cette abbaye et ses possessions de Bretagne et que la route passe près de Ferrières, ce qui lui permettra d'avoir des nouvelles de ses amis (cf. Dümmler, p. 100 et 103, et Levillain, dans *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1903, p. 279). Le plus court chemin était, en effet, la voie romaine qui passait par Trèves, Metz, Châlons, Troyes et Sens. De là, pour gagner Orléans, puis la Loire et la Bretagne, la voie passait à Dordives, sur le Loing, à moins de deux lieues au nord de Ferrières. Loup croyait donc le bassin moyen de la Seine délivré et sûr à la date de ces lettres.

2. Les *Miracula b. Genovefae*, c. 32, fixent le retour cinq ans après la fuite des moines, laquelle est, nous l'avons vu (p. 11), de 857 : « Igitur beatissima virgo Genovefa per quinque annorum curricula mansit extra propriam sedem, populantibus Normannis omnem regionem Sequanae adjacentem » (éd. Saintyves, p. cxxvi). Les moines Germaniens semblent avoir voulu faire coïncider leurs retours avec une des fêtes de leur saint patron. Si les Genovéfains ont fait de même, ils se seront arrangés pour rentrer le jour de la translation de la bienheureuse, c'est-à-dire le 28 octobre 862.

3. Partis de Marizy (cf. plus haut, p. 11, note 5), ils prirent par Mareuil-sur-Ourcq (Oise, arr. de Senlis, cant. de Betz), Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne, arr. de Meaux, ch.-l. de cant.), *Trajectus*, c'est-à-dire soit Trilbardou (cf. plus haut, p. 56, note 1), soit Trilport (Seine-et-Marne, arr. et cant. de Meaux), Rosny-sous-Bois (Seine, arr. de Sceaux, cant. de Vincennes). Voy. *Miracula b. Genovefae*, cap. 32-37 (éd. Saintyves, p. cxxvi); cf. Ponton d'Amécourt, *les Vies*

demeurèrent encore à Nogent-l'Artaud jusque dans l'été de l'année suivante. Le corps du saint, placé sur une barque, descendit le cours de la Marne, puis la Seine jusqu'au confluent de la Bièvre, comme dix-sept ans auparavant<sup>1</sup>. Les chanoines de l'église cathédrale y étaient rassemblés et célébrèrent par une messe le retour des cendres de l'antique évêque de Paris. Les religieux<sup>2</sup> de Sainte-Geneviève étaient également présents; ils voulurent porter sur leurs épaules le précieux corps qui faisait la gloire de l'abbaye voisine, leur compagne d'infortune. Les Germaniens leur succédèrent dans ce pieux devoir et entonnèrent une hymne nouvellement composée pour la circonstance. Au moment où ils l'achevaient, ils se trouvaient à la hauteur de la Cité, dont ils apercevaient sur l'autre rive les maisons en partie ruinées et brûlées. Cette vue leur arracha des sanglots qui se mêlaient à leurs chants et leur suggéra une réminiscence biblique sur la « désolation de la ville remplie de richesses, reine des nations assise dans la tristesse »<sup>3</sup>. Ce qui ajoutait à leur chagrin, c'est qu'aucun miracle n'avait encore signalé leur retour; il s'en produisit enfin au moment où ils atteignaient le « pré ». Le 19 juillet 863, vers midi, épuisés par la fatigue et un soleil brûlant, mais remplis d'allégresse, nos moines franchissaient la porte de l'abbaye qu'ils avaient dû fuir six ans auparavant<sup>4</sup>.

*de saints traitées au point de vue de la géographie historique* (dans *Mém. de la Soc. française de numismatique et d'archéologie*, année 1870); R. Giard, *Étude sur l'histoire de l'abbaye de Sainte-Geneviève*, dans *Mém. de la Soc. de l'histoire de Paris*, t. XXX, 1903, p. 40.

1. Le 25 juillet 846. Voy. le chap. 27 de la *Translatio S. Germani Parisiensis* publiée dans les *Analecta Bollandiana*, t. II, 1883, p. 69-98.

2. Aimoin (l. II, cap. 13) les dit *clerici*, ce qui tranche, semble-t-il, la question, encore laissée pendante par R. Giard (*loc. cit.*, p. 45-47), de savoir s'ils étaient moines ou simples clercs.

3. Passage à ajouter à ceux qui montrent l'importance de Paris dans le haut-moyen âge. Il prouve en outre que les Danois étaient bel et bien entrés dans Paris en 856-857, quoiqu'on ait dit. Cf. plus haut, p. 12, note 1, et p. 14, note 1.

4. Aimoin, *Mirac. Sancti Germani*, l. II, c. 13 : « Ideo ad id quod ardet animus transeuntes, ejus reversionem mente hilari exponere festinemus. Fratres igitur qui illic aderant [in Novigento villa], sanctissima ejus corporis membra custodientes, una cum ipso loci ruinas saltem invisere festinantes egressi, Nortmannis jam amico pacis foedere regno eductis, iter reversionis laeti suscipiunt, fuitque eis in revertendo navalis congruus apparatus. Unde Maternae fluvium pariterque Sequanam enavigantes, venerunt citra Biberis ac Sequanae confluentia portum facientes, eductumque sacratissimum corpus a navi

On ignore la date précise du retour des Dionysiens. Ils paraissent être revenus de bonne heure<sup>1</sup>.

Sur la Somme, la frayeur persista plus longtemps. Les moines de Saint-Riquier eurent une nouvelle alerte vers Pâques d'une année qui doit être sans doute 862 et s'enfuirent encore près

excepimus illud multi utriusque sexus et ordinis ibidem congregati, ut miraretur vix clericos ad eum tollendum accedere posse. Nam ex sui quondam episcopi domo canonici primi uti pontifici adstantes, exceptionis peregere ministerium, hujus antiphonae congruam jubilantes melodiam *o quam venerandus es, egregie Germane confessor...* Factaque geniculatione ac oratione dominica et missa pro universis solemniter dicta, ex monasterio sancti Petri necnon et beatae Genovefae virginis religiose accedentes clerici, eundem sequentes ordinem coeperunt, sancto humeris suscepto corpore, hanc psallere antiphonam dicentes : *iste est Germanus pontifex maximus...* Deinde nos, uti decebat, servulos corruentes, salutationis novum habentes hymnum verenter adfuimus, surgentesque a solo quo dignissima ejus reverentia prostrati jacueramus, post orationem et collectam, jam cuidam contractae feminae ac caecis duobus collato sanitatis beneficio, quo unaquoque videlicet exceptio proprio decoraretur miraculo, ita concrepantes intulimus : *Ave praesul benedicte, ave nunc piissime, O Germane venerande, pater et eximie*, etc. — Quo ad finem usque ita completo, fuimus jam, licet ex adverso, proximi partim adustae necnon et permultum dissipatae civitati, cujus demolita facies nos omnes in dolorem adducens, competenter exegit psallere : *aspice, Domine, quia facta est desolata civitas plena divitiis, sedet in tristitia domina gentium, non est qui consoletur eam nisi tu Deus noster*. Multi namque canentes, plures vero cernebantur plorantes. Sicque processimus in pratum usque quod sub ipso est monasterio. Eramus vero moerentes quod postea quam propriam intraveramus tellurem nulla, ut antea, ostensas noveramus virtutes, sed ecce subito ex tanta populi multitudine, unus procurrens accessit; habebat enim causa poenitentiae ferri circulum in brachio, ut solet fieri, arctissime obvolutum, jamque tempus increverat ex quo illi casu propriam occidenti matrem hujusmodi poena accesserat... » — Cap. 15 : « Pervenimus ergo psallentes, nimia lassitudine ac solis ardore fatigati, hora quasi sexta ad monasterii januam. Annus autem circuli resurgentis Christi octingentesimus sexagesimus tertius; dies vero mensis quarto decimo kalendas computabatur augustas... » (Mabillon, *Acta Sanct. ord. S. Bened.*, saec. III, part. II, p. 116; Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXVI, col. 1046-1049).

1. Ce retour est antérieur au grand diplôme de partage des domaines du monastère entre l'abbé et les moines, le 19 septembre 862 (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 577; Tardif, n° 186, et aussi 185 et 188). Chose surprenante au premier abord, à la date du 21 juillet 861, le roi concède à Deodatus qui combattait avec zèle le combat du Seigneur *dans le monastère* (« ad deprecationem religiosi ac dilecti nobis monachi Deodati nomine, in monasterio Sancti Dionysii sociorumque ejus Deo sedulo militantis, ipso inspirante ») des terres en Beauvais dont le revenu servira à l'entretien du *luminaire* qui restait en souffrance par suite des ravages des païens (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 568-569). Il en essort que Deodatus, et quelques autres aussi, habitent le monastère et cela

d'Encre<sup>1</sup>. Ce fut seulement en 864, le 29 octobre, qu'ils osèrent retirer le chef de saint Riquier de la châsse de bois où ils l'enfermaient pour pouvoir fuir plus rapidement en cas de danger; ils mirent alors cette précieuse relique dans une châsse d'argent ornée d'or et de pierres précieuses<sup>2</sup>. A cette date, ils étaient enfin rassurés. Plus heureux que les Sequaniens, ils eurent quinze ans de tranquillité.

Ferdinand Lot.

à une époque où les pirates n'ont pas quitté la Seine (il est vrai qu'ils sont assiégés par Weland). On en doit conclure que, sinon tout le personnel, du moins une partie, était de retour de Nogent-sur-Seine (cf. p. 36), à supposer même que Deodatus eût jamais quitté l'abbaye de Saint-Denis. Charles avait une dévotion toute particulière pour saint Denis, son « patron », et il est à remarquer que cette abbaye n'a jamais été brûlée. On doit supposer que le roi l'aura préservée de la destruction à force d'argent donné aux pirates (cf. plus haut, p. 21, note 1, et p. 36, note 1). — L'acte de partage du 19 septembre 862, véritable constitution du monastère, a dû être provoqué par le retour des moines émigrés en Morvois et la nécessité de les mettre à l'abri de tracasseries possibles de la part des abbés.

1. *Mirac. sancti Richarii*, l. II, cap. 12. Il s'agit d'un miracle qui se produisit en cette localité d'Encre à Pâques d'une année inconnue. Ce ne peut être 860, puisque, dès février, les moines de Saint-Riquier avaient quitté Saint-Gervais, près d'Encre, pour regagner *Centulum*. Cf. p. 38, note 3, et p. 41, note 4. En 862, Pâques tombe le 19 avril. Or, la grande flotte de la Seine qui fit voile *fin mars* se dispersa dans plusieurs directions. Voy. p. 58, note 2. Il est certain que plus d'un groupe regagna la mer du Nord et passa en vue des côtes du Ponthieu : de là sans doute l'alerte, non justifiée, des moines de Saint-Riquier.

2. *Ibid.*, l. II, cap. 7 : « Anno incarnationis domini nostri Jesu Christi DCCC LXIV, mense octobri, die sexta kalendarum novembrium translatum est a fratribus gloriosum caput sancti Richarii de capsula lignea in qua conditum habebatur propter Normannorum imminentes pressuras in argenteam auro gemisque redimitam » (Mabillon, *Acta Sanct. ord. Bened.*, saec. II, p. 224). Il faut certainement corriger « die iv kal. nov. », car la fête de saint Riquier tombe le 29 et non le 27 octobre, et, en outre, en 864, le 29 octobre est un dimanche, ce qui ne put qu'augmenter la foule des gens pieux, et par suite leurs dons. Je dois faire remarquer cependant qu'Hariulf, dans son *Chron. Cartul.*, l. III, cap. 11 (éd. F. Lot, p. 120), donne comme date de jour « vi kalend. nov. ». Il ajoute des renseignements sur le moine Odulfus, qui fabriqua la châsse.